

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 2061 - MARDI 15 JUILLET 2014

Électricité

La SNE étudie les modalités d'un nouveau plan tarifaire

L'Agence de régulation du secteur de l'électricité étudie des modalités pratiques pour instaurer un nouveau plan tarifaire applicable, sans exception, à tous les clients de la Société nationale d'électricité. La mise en œuvre de ce plan intègre la politique de révision des tarifs commerciaux initiée par le gouvernement dans

le but d'aider le plus grand nombre de Congolais à disposer de l'électricité à moindre coût. Selon les techniciens, il s'agit de déterminer, à travers des principes de calcul simples, le prix ou le montant que chaque consommateur ou catégorie de consommateurs de l'électricité devra désormais payer. [Page 3](#)

Procès Marcel Ntsourou et autres

Tous les accusés plaident non coupables



Les membres de la cour

Au cours de la phase d'inculpation amorcée hier à la Cour d'appel de Brazzaville, tous les accusés dans l'affaire opposant l'ex secrétaire général adjoint du Conseil national de sécurité au ministère public ont rejeté les faits qui leur sont reprochés. Devant la cour, dirigée par le juge Christian Oba, l'ancien colonel Marcel Ntsourou et ses 112 co-accusés ont à tour de rôle déclaré ne rien savoir des faits constituant « l'atteinte à la sûreté de l'État, l'association de malfaiteurs, assassinats, coups et blessures à l'endroit des agents de la force l'ordre, détention d'armes de guerre et complicité. » [Page 7](#)

ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

L'Agence pour la promotion des investissements lance ses activités



Une vue des participants à la cérémonie de lancement le 14 juillet à Brazzaville

Le gouvernement congolais a lancé, hier à Brazzaville, les activités de l'Agence pour la promotion des investissements. L'API a pour mission, selon sa directrice générale, Anick-Patricia Mongo, « d'assainir le climat des affaires et promouvoir l'image du Congo » à partir d'un secteur privé efficace, susceptible de travailler avec des partenaires étrangers et favoriser une croissance inclusive de l'économie nationale. [Page 5](#)

SPORTS COLLECTIFS

Une élection compliquée à la fédération de nzango

Le bras de fer électoral observé après deux jours de vote rend difficile la mise en place des instances dirigeantes de la fédération naissante de nzango.

Opposant Blanche Akouala et Guy-Noël Titov, l'élection a vu le corps électoral se diviser en deux au point où, à l'issue de plusieurs tours de vote, il n'y a eu ni vainqueur ni vaincu. Ce schisme des animateurs du nzango, retenu comme sport de démonstration aux Jeux Africains de 2015, en appelle désormais à l'arbitrage du ministère des Sports en vue de dénouer la situation.

[Page 16.](#)

RCA / FORUM DE BRAZZAVILLE

L'archevêque de Bangui incite à la participation de tous les Centrafricains



Mgr Dieudonné Nzapalainga entouré des réfugiés centrafricains

En séjour dans la capitale congolaise où il a pris part (du 7 au 13 juillet) aux travaux de la 10ème Assemblée plénière des conférences épiscopales de la région Afrique centrale (ACERAC), l'archevêque de Bangui a lancé un appel pour une plus grande participation des forces vives centrafricaines au Forum de Brazzaville. Mgr Dieudonné Nzapalainga qui a rencontré les réfugiés et demandeurs d'asile centrafricains vivant à Brazzaville a indiqué que ce forum est une chance offerte à tous les belligérants de discuter franchement sur un terrain neutre.

« Je souhaite la participation de l'ensemble de la colonie centrafricaine en vue d'un retour rapide de la paix en Centrafrique », a-t-il déclaré. [Page 7](#)

ÉDITORIAL

Classe moyenne

[Page 2](#)

ÉDITORIAL

Classe moyenne

Tous les économistes, les sociologues, les politiques sont d'accord sur ce point : l'émergence d'un pays, c'est-à-dire son accession au développement durable, n'est possible que lorsqu'une classe moyenne dynamique se substitue à la structure traditionnelle des sociétés humaines fondée sur la confiscation du pouvoir par une classe riche, dominante et peu nombreuse. À la différence de l'idéologie marxiste qui prétendait faire accéder un peuple à la prospérité en le soumettant au pouvoir d'une classe ouvrière théoriquement omnipotente et qui déboucha, finalement, sur la pire des dictatures, la révolution à laquelle nous assistons aujourd'hui repose sur l'élévation du niveau de vie du plus grand nombre non par la force, mais par le libre jeu du travail, de la compétence professionnelle, de l'échange individuel et collectif, de l'élévation générale du niveau de vie.

Pourquoi rappeler cette évidence ici et aujourd'hui ? Tout simplement parce que le principal défi que notre pays, le Congo, va devoir relever au terme d'une décennie vouée à sa reconstruction est précisément de favoriser l'émergence d'une telle classe moyenne. Long et coûteux, le travail de reconstruction accompli au cours de ces dix années était assez simple puisqu'il dépendait d'une volonté politique ferme – exprimée dans le programme dit du « chemin d'avenir » – que portait un pouvoir fort. Infiniment plus difficile s'annonce cette nouvelle étape de notre Histoire qui devra être conduite par la majorité de nos concitoyens dans un environnement ouvert, libre, débarrassé de toute idéologie, fondé sur la réussite individuelle et la recherche du confort au sens le plus large du terme.

Regardons donc la vérité en face sans nous bercer d'illusions : ce sont bien l'éducation, la formation professionnelle, la création d'emplois, l'amélioration des conditions de vie, la hausse des rémunérations, le développement des services sociaux, la mise en place de systèmes de protection sociale efficaces qui permettront l'émergence, chez nous, d'une classe moyenne digne de ce nom.

Comment faire en sorte que ces valeurs ne restent pas de simples mots mais inspirent les politiques à venir ? Tel est le défi auquel nous sommes aujourd'hui confrontés. Tel est le véritable enjeu des débats qui accompagneront la probable transformation de nos institutions.

Les Dépêches de Brazzaville

ÉLECTIONS LOCALES

La DRD se prépare pour obtenir plus de conseillers à Brazzaville

À l'occasion de l'intronisation, le 12 juillet, du bureau départemental de Brazzaville de la Dynamique républicaine pour le développement (DRD), le président de la fédération, Hilaire-Brice Onounou, a exhorté ses militants à plus de mobilisation dans la perspective des prochaines élections locales.



Une vue partielle des dirigeants de la DRD de Brazzaville

Il a pris l'engagement de s'investir pleinement dans ses missions, étant donné, a-t-il insisté, que Brazzaville devait impulser le rythme et imprimer la cadence pour les autres départements. Par ailleurs, il a mis à profit cette occasion pour décliner la feuille de route de la fédération de Brazzaville.

Le bureau de Brazzaville, a-t-il dit, sollicite, de ce fait, le concours des autres membres du parti afin qu'il parvienne à exécuter, avec succès, les activités inscrites à son programme annuel de travail. Devant le président national, Hellot Matson Mampouya, le président de la DRD de la ville de Brazzaville a pris l'engagement d'insuffler un nouveau sang à l'organisation en dépit, a-t-il ajouté, de la délicatesse de la tâche.

Le président national du parti a, pour sa part, attiré l'attention des membres du bureau de

Brazzaville sur les lourdes responsabilités qui les attendent. Il a indiqué, par ailleurs, que Brazzaville devait être le miroir de l'organisation. Hellot Matson Mampouya a salué ainsi la mobilisation des membres de son parti au niveau de la capitale. Il les a appelés à cultiver les valeurs d'amour, de tolérance, de démocratie et de paix, avant de leur rappeler de se départir des velléités identitaires qui ne concourent guère, selon lui, à la concorde et à l'unité nationales. C'est ainsi, a-t-il renchérit, né, il y a un an, son parti est presque installé dans tous les douze départements que compte le Congo.

Le président national a invité les membres de son parti à retenir que les prochaines élections locales constituent le premier test politique de la DRD. À travers celles-ci, a-t-il insisté, l'organisation devrait montrer sa force

de mobilisation par le nombre de conseillers qu'elle obtiendra sur l'ensemble du territoire national, et notamment à Brazzaville.

Il s'est dit confiant pour les militants de Brazzaville qui, selon lui, sont toujours prêts à répondre à l'appel du parti. Il a ainsi rappelé leurs différents sursauts dans les moments de joie ou de malheur qu'a connus leur organisation. Il les a informés que les regards des militants étaient braqués sur les dirigeants du parti qui doivent être des modèles de l'engagement, du travail et de la discipline.

Il faut noter que le Bureau de Brazzaville investi le 12 juillet compte douze membres et est dirigé par Hilaire-Brice Onounou. La commission de contrôle, d'évaluation et de discipline, quant à elle, est composée de six membres et est présidée par Albert Loumouamou.

Roger Ngombé

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

COMITÉ DE DIRECTION

Emmanuel Mbengué, Émile Gankama, Lydie Pongault, Bénédicte de Capèle, Ange Pongault, Charles Zodialo, Gérard Ebami-Sala, Philippe Garcie.

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout
Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout

Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Clotilde Ibara, Norbert Biembédi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Josiane Mambou Loukoula

Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service) ; Lopelle Mboussa Gassia, Firmin Oyé

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service),

Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

Service Enquête : Quentin Loubou (chef de service), Rock Ngassakys
Chronique littéraire : Meryll Mezath (chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta, Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo
Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'Agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi

Sports : Martin Enyimo

Relations publiques : Adrienne Londole

Service Commercial : Marcel Myande, Stella Bope

Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga

Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya n°1430, commune de la Gombe / Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable coordination et communication : Rose-Marie Bouboutou
Directrice du Développement : Carole Moine

RÉDACTION DE PARIS

Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma

Comptabilité : Marie Mendy

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Farel Mboko
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso

Personnel et paie : Martial Mombongo

Stocks : Arcade Bikondi

Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodialo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna, Mildred Moukenga
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcie
Assistante de direction : Sylvia Addhas
Diffusion de Brazzaville : Guyche Mot-signet, Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mumbelé Ngonu

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola
Service pré-presses et contrôle de qualité : Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),

Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta, Astrid Balimba

LIBRAIRIE-GALERIE CONGO PARIS

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable achats, logistique : Béatrice Ysnel
Responsable animation : Marie-Alfred Ngoma
Assistante : Laura Ikambi
23, rue Vaneau - 75007 Paris - France
Tél. : (+33) 1 40 62 72 80
www.lagalericongo.com

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo / Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

Bureau de Paris (France) / 38 rue Vaneau
75007 Paris / Tél. : (+33) 1 45 51 09 80

VIE DES PARTIS

L'opposition dénonce certaines « astuces malicieuses » du pouvoir

À la faveur d'une Assemblée générale des militants des partis du collectif de l'opposition congolaise, signataire de la déclaration du 17 août 2012, tenue le 12 juillet à Brazzaville, le collège des présidents de ce collectif a dénoncé les « astuces malicieuses » du pouvoir aux fins de réaliser un « véritable passage » en force en 2016, année de l'élection présidentielle.

Devant des militants de leurs partis respectifs, ce collectif a accusé le pouvoir en place de se livrer à certaines « manœuvres ». Il a cité l'accumulation d'armes de guerre et de munitions, le renforcement et la multiplication des milices, les atteintes aux droits et libertés publiques, l'appropriation privative de l'État, l'instrumentalisation des compatriotes débaptisés sages et l'exploitation de leur naïveté, de leur ignorance et de leur misère pour le soutien à un « coup d'État constitutionnel ».

S'agissant par exemple des mesures liberticides interdisant les activités des associations et partis politiques, dans les espaces publics et privés, ces leaders de l'opposition ont fait savoir aux militants qu'aussi bien à Dolisie qu'à Sibiti, le chef de l'État annonçait être à l'écoute d'un peuple qui devait décider de son destin. Vouloir cela, a rappelé ce collectif, signifiait s'obliger à accepter les débats au sein des forces vives de la Nation quelles que soient leur appartenance philosophique, politique, sociale et culturelle. Tel n'est malheureusement pas le cas a déploré cette opposition. Elle a étayé sa thèse en faisant savoir que force est de constater que les administrateurs-maires et les services de police des arrondissements de Brazzaville opposent un refus systématique aux demandes de salles de réunions publiques et privées pour l'organisation des activités des associations et partis politiques de l'opposition.

Le cas du Mouvement Citoyen pour le Respect de l'Ordre Constitutionnel, le 15 juin dernier, ainsi que celui des femmes du Parti social-démocrate congolais (P.S.D.C), le 05 juillet. À travers ces mesures, a décrié l'opposition, le pouvoir fait étalage du « mensonge politique » qui affecte, selon ce collectif, la personnalité du chef de l'État. Au regard de tout ceci, il estime que le pouvoir, plutôt que de chercher à créer des troubles afin de « passer en force », a intérêt à choisir la voie de la raison à savoir la convocation et la tenue des états généraux de la nation.

Jean Jacques Koubemba

DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE

Une étude en faveur du secteur privé en voie de validation

Le niveau des investissements privés hors pétrole ne représente que près de 5% du produit intérieur brut. Dans le souci d'augmenter le niveau de ses investissements en vue d'une croissance inclusive, une étude a été entreprise

Menés par le cabinet camerounais « Cible », sur recommandation du Projet d'appui à la diversification de l'économie (Pade, les résultats de cette étude seront disponibles d'ici peu. C'est ainsi qu'un atelier de restitution a été organisé le 10 juillet à Brazzaville. « Cette restitution permettra de faire la revue stratégique et tactique du secteur privé congolais. Elle permettra également d'évaluer les caractéristiques et particularités qui sous-tendent son développement et d'en faire une analyse factuelle des acquis historiques, des atouts et faiblesses », a déclaré le directeur de cabinet du ministre délégué au Plan, Bobassa Ebalé Pascal, à l'ouverture des travaux. Félicitant par ailleurs, les experts pour l'aboutissement de cette étude, le représentant de la Banque mondiale (BM), Mohamadou Hayatou, a souligné que ce document favorisera le dialogue entre les acteurs du secteur public et ceux du privé, en vue du processus de réformes indispensables à l'amélioration des industries locales.

Cofinancé avec la Banque mondiale, le Pade constitue le troisième pilier du gouvernement inscrit dans le plan national de développement à l'horizon 2012-2016. Les secteurs prioritaires ciblés par l'État afin de réussir ce projet de diversification sont : l'agriculture, l'agroalimentaire, les mines solides et le bois via sa transformation plus poussée.

Lopelle Mboussa Gassia

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ÉLECTRICITÉ

Un nouveau plan tarifaire est en vue

Pour préparer la mise en œuvre effective de cette nouvelle tarification, l'Agence de régulation du secteur de l'électricité (Arsel) a organisé, le 14 juillet à Brazzaville, une session de formation sur la tarification de l'électricité à coût marginal à l'endroit des cadres et agents du secteur de l'électricité.

Cette formation de trois jours, animée par les équipes de la société International Brain Consulting, permettra aux participants d'étudier les nouvelles modalités permettant l'établissement d'un nouveau plan tarifaire, applicable à tous les abonnés de la SNE.

Il s'agit de déterminer, à travers des principes de calcul simples, le prix et/ou le montant que

chaque consommateur ou catégorie de consommateurs de l'électricité devra payer dorénavant. Ce tarif social sera appliqué avec rigueur, et sans exception, à tous les clients de la SNE, qu'il s'agisse des administrations publiques, des entreprises privées ou des citoyens.

En faveur des populations les plus vulnérables par contre, il sera fixé un prix somme toute modéré afin de permettre à tous de payer leurs factures sans difficultés. L'objectif de cette politique de révision des tarifs commerciaux initiée par le gouvernement, vise à faciliter l'accès à l'électricité et à un coût abordable au plus grand nombre de Congolais.

« Il s'agit de la mise en œuvre du tarif social au profit des popula-

tions, ce sur quoi le ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique insiste. De sorte que l'interface entre l'offre et la demande permette d'assurer une cohérence entre les décisions de consommation et celles des investissements », a souligné le directeur de cabinet du ministre de l'Énergie, Georges-Roger Adzama, qui a coordonné l'ouverture des travaux.

Cet atelier de formation, qui s'inscrit dans le cadre du renforcement des capacités du personnel du secteur de l'électricité, vise surtout la recherche de l'équilibre financier ainsi que la pérennité d'un service public plus performant au sein des fournisseurs d'électricité au Congo.

Firmin Oyé

VIE ASSOCIATIVE

Abala et Demain évalue le niveau d'évolution de ses champs

Une délégation de l'association Abala et Demain conduite par son vice-président, Maurice Obambi, a séjourné la semaine dernière dans deux localités de ce district du département des Plateaux pour évaluer le niveau d'évolution de ses travaux agricoles

À Itomba et Ebou, la délégation s'est réjouie du travail qui se fait sur le terrain. La visite a commencé par le champ de manioc d'Itomba où la délégation venue de Brazzaville a été rejointe par le chef du secteur agricole du district d'Abala, Gabriel Ngokaba Ngami, ainsi que par une équipe de l'association basée à Abala-centre. Le constat sur l'évolution de ce champ est satisfaisant, selon Maurice Obambi.

C'est au niveau du champ de bananiers d'Ebou que la délégation a relevé une difficulté de taille caractérisée par l'existence d'une herbe dénommée *Eupatorium odoratum* qui risque de réduire la productivité. Elle est considérée comme une mauvaise herbe envahissante des cultures dans ses régions d'introduction. Elle a été signalée comme l'une des espèces envahissantes les plus problématiques dans les forêts tropicales protégées en Afrique, selon les spécialistes.

Face à cette réalité, le chef de la délégation a sollicité l'assistance technique du chef du secteur agricole. Ce dernier s'est dit disposé à prodiguer des conseils à l'équipe chargée d'entretenir le champ. Aussi a-t-il demandé que cette équipe ne détruise pas une autre herbe, la *Pueraria javanica*, qui, elle, permet

de maintenir l'humidité du sol et empêche l'éclosion d'autres herbes nocives pour la bananeraie. Sauf qu'elle peut, ont dit

programmes d'activités de l'association, sont financées par le Fonds de soutien à l'agriculture. Il faut noter que la délégation



Un champ de bananier menacé par l'herbe dénommée *Eupatorium odoratum* qui risque de réduire la productivité

les spécialistes, se montrer envahissante. Ainsi doit-elle être tenue régulièrement éloignée des pieds de bananiers.

Rappelons que l'association Abala et Demain entreprend depuis quelques années des travaux agricoles dans ces deux villages précités où elle dispose respectivement d'un champ de manioc et de bananiers de quinze hectares chacun. Un autre champ de manioc d'un hectare, défriché, à Itomba, attend d'être cultivé, dès la saison des pluies.

Ces réalisations qui s'inscrivent dans le cadre de l'exécution du

tion a mis à profit son séjour pour procéder à la restructuration des bureaux des antennes des zones Ébou et Lébomo. Des bureaux dirigés par Urbain Okoueré pour la zone Ébou et Horlus Amboulou pour la zone Lébomo. Le vice-président et chef de la délégation les a invités à plus d'ardeur au travail pour des résultats efficaces. « Nous devons avoir à cœur l'idée que Abala et Demain doit toujours être une ONG qui fait parler d'elle à travers son travail sur le terrain », a déclaré Maurice Obambi.

Roger Ngombé

APPEL À COMMUNICATION

COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LA BAIE DE LOANGO ET LA TRAITE NEGRIERE ATLANTIQUE

L'île de Gorée occupe dans l'histoire de la traite négrière une place emblématique qui en fait un lieu de mémoire et de recueillement d'un haut intérêt touristique. L'éclat et la prééminence de ce site ont occulté d'autres sites de la côte de Guinée, tels Axim, El-Mina, Ouidah, Fernando Po, Sao Tomé, mais aussi d'autres sites de traite comme ceux de la côte de Loango et d'Angole.

Dans le cadre de la valorisation de la baie de Loango comme site historique de la traite négrière atlantique, la Présidence de la République du Congo envisage la construction et l'aménagement d'un espace de mémoire. En prélude à cette construction, le Département de la Culture et des Arts du Cabinet du Chef de l'Etat se propose d'organiser du 13 au 17 novembre 2014 un colloque international sur la baie de Loango et la traite négrière atlantique.

Pour alimenter fructueusement les échanges et mettre en lumière la place et le rôle de la baie de Loango dans la traite négrière atlantique, les communications porteront sur les axes suivants :

1. Le royaume de Loango : naissance, localisation géographique et organisation sociopolitique ;
2. Le royaume de Loango : un royaume côtier et courtier ;
3. Les esclaves de traite et la baie de Loango : sources d'approvisionnement et provenance ;
4. L'organisation de la traite négrière dans la baie de Loango ;
5. La traite négrière atlantique : ses conséquences pour le royaume de Loango ;
6. La traite négrière atlantique dans la baie de Loango : déracinement, ressenti et quête des origines.

Les propositions de communication doivent comprendre entre 200 et 300 mots. Elles doivent indiquer clairement la problématique abordée et faire état des principaux résultats qui seront exposés lors la présentation. Elles seront accompagnées d'une bibliographie sélective (5 à 10 références) et d'une notice biobibliographique de l'auteur.

Les propositions sont à adresser à Monsieur le Professeur André-Patient Bokiba, président de la commission scientifique au plus tard le 31 août 2014 à l'adresse électronique suivante : colloqueloango@gmail.com

Le comité scientifique du colloque procédera à la sélection des propositions et informera les auteurs des propositions retenues au plus tard le 15 septembre 2014.

Comité scientifique

Président : Théophile Obenga, Professeur d'Histoire

Membres :

- Ira Berlin, Professeur émérite d'histoire, University of Maryland, USA ;
- André-Patient Bokiba, Professeur de littérature, Université Marien Ngouabi, Brazzaville, Congo ;
- Reinaldo Bolivar, Vice-Ministre des Affaires étrangères chargé de l'Afrique, Caracas, Venezuela ;
- Catherine Coquery-Vidrovitch, Professeur émérite, Université Paris 7 Denis-Diderot, Paris, France
- Théodore Lodjou Gaybor, Professeur d'histoire, Université de Lomé, Togo ;
- Scholastique Dianzinga, Professeur d'histoire, Université Marien Ngouabi ;
- Jésus Guanache, Professeur d'histoire, Universidad de la Habana, Cuba
- Abiola Félix Iroko, Professeur d'histoire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin ;
- Marta Emilia Cordies Jackson, Directrice du Centre culturel Fernando Ortiz de Santiago de Cuba, Cuba ;
- Achille Mbembe, Professeur d'histoire et de sciences Politiques Université de Witwatersrand, Johannesburg, Afrique du Sud ;
- Elikia M'Bokolo, Professeur d'histoire, République démocratique du Congo ;
- Hugues Mouckaga, Professeur d'histoire, Université Omar Bongo de Libreville, Gabon ;
- Isidore Ndaywell, Professeur d'histoire, Université de Kinshasa, République démocratique du Congo ;
- Abraham Ndinga Mbo, Professeur d'histoire, Université Marien Ngouabi, Brazzaville, Congo ;
- Dominique Ngoie-Ngalla, Professeur d'histoire, Université Marien Ngouabi, Brazzaville, Congo ;
- Fidèle-Pierre Nze-Nguema, Professeur de sociologie, Université Omar Bongo, Libreville, Gabon ;
- Yeda Pessoa de Castro, Professeur d'ethnolinguistique, Université d'Etat de Bahia, Salvador do Bahia, Brésil ;
- Frédéric Régent, Maître de conférences d'histoire, Université de Paris I - Panthéon- Sorbonne France ;
- Terry Rey, Professeur de la sociologie de la diaspora africaine aux Amériques, Temple University, Philadelphie, USA ;
- Serge Romana, Professeur de médecine, Université de Paris-Descartes, Membre du Comité français pour la mémoire de l'esclavage, France ;
- Simao Souindoula, ancien membre du Comité scientifique de la Route de l'Esclave, UNESCO, Paris ;
- John K. Thornton, Professeur d'histoire africaine, Boston University, Boston, USA.

Professeur André-Patient Bokiba

Président de la commission scientifique

apbokiba@yahoo.fr

IDÉES-FORCES, SUJETS EN DÉBAT

Anecdotes, petites phrases, cris du coeur et coups de gueule meublent la vie de tous les jours. Cette rubrique se propose de sélectionner les idées les plus saillantes qui font la force des débats de société.

« Je dirais même qu'un pays dont l'armée et la police sont totalement dérégulées, qui ne peut pas nourrir sa propre population et qui, même pour acheter un stylo, doit tendre la main, ne peut pas demander beaucoup de respect. »

André Nzapayéké, Premier ministre de Centrafrique, Jeune Afrique, 14 juillet 2014

« Il ne faut pas accuser la CPI d'être une justice de blancs puisque le continent n'a pas les moyens de juger les crimes qui lui font honte. »

Blaise Compaoré, président burkinabé, CEIL d'Afrique, 14 juillet 2014

« On ne traite pas les Africains aujourd'hui comme ils furent traités il y a cinquante ans. »

Robert Bourgi, avocat franco-libanais, RFI, 10 juillet 2014

« Les jeunes doivent devenir de vrais protagonistes des choix publics et non des faire-valoir comme c'est le cas actuellement. Ce n'est qu'à ce prix que la jeunesse cessera d'être un problème pour devenir la solution. »

Delphin Dake (Bénin), spécialiste en management et communication, La presse du jour, 04 juin 2014

« Il convient, en démocratie, de faire valoir clairement et courageusement ses raisons, face aux adversaires, afin que l'espace public soit instruit par la pluralité des opinions en compétition, dans la construction de la majorité démocratique. »

Franklin Nyamsi, universitaire franco-camerounais, le Faso.net, 9 septembre 2013

« Ce qui est citoyen est populaire, ce qui est populaire est citoyen. »

François Auguste, Conseiller régional et membre du conseil national du PCF, Humanité, 23 juin, 2014

PROMOTION DES INVESTISSEMENTS

Les activités débutent officiellement pour l'API

Les membres de l'Agence pour la promotion des investissements (API) peuvent commencer à travailler. La direction générale dispose dorénavant d'outils nécessaires pour la rendre opérationnelle et ce, surtout, avec l'installation officielle de la présidente du comité de direction ainsi que de la directrice générale de l'institution.

Le ministre d'État, ministre du Développement industriel et de la Promotion du secteur privé, Isidore Mvouba, a investi le 14 juillet à Brazzaville les membres du comité de direction. Deux mois après la nomination de l'équipe dirigeante, cet événement, couplé à la session inaugurale du comité de direction de l'API, marque la sortie officielle de l'Agence. La seule existence de l'API permettra au Congo de se positionner dans les rangs des pays qui comme le nôtre aspirent à une croissance soutenue et inclusive en vue d'une amélioration notable de nos performances en matières de création d'emplois », a déclaré la présidente du comité de direction, Sandrine Sassou-N'Guesso.

Au terme de leur comité de direction lançant officiellement le démarrage de leurs activités, des dossiers inscrits à l'ordre du jour ont été examinés puis amendés. Il s'est agi du plan d'actions à court terme, d'un projet de budget, un autre sur l'arrêté fixant les attributions et organisations des services et bureaux et un dernier sur le règlement intérieur.

« Les défis sont énormes, vous connaissez nos attributions, nous sommes là pour assainir le climat des affaires et tout le monde sait en ce moment à quel rang nous nous trouvons dans le Doing Business pour le climat des affaires. C'est un grand travail que nous avons à faire pour vendre l'image du Congo », a indi-

qué la directrice générale de l'API, Anick-Patricia Mongo.

La première action prévue est l'organisation d'un forum national. L'événement servira de cadre afin d'échanger avec le secteur privé, et recueillir leur doléance et voir comment les aider car il est question de posséder des hommes d'affaires solides au Congo. De là pourrait découler des joint-ventures entre les nationaux et les étrangers.

Actuellement, le secteur privé congolais n'est pas suffisamment important. D'où la nécessité de travailler avec les investisseurs nationaux et ensuite le mettre en contact avec le secteur privé étranger.

L'API vitrine du Congo

L'API se présente en outil pouvant soutenir et donner du contenu aux efforts du gouvernement au regard des opportunités d'investissements que le Congo pourrait offrir. L'API a pour mission la facilitation et la promotion des investissements tant nationaux qu'étrangers dans tous les secteurs de l'activité économique. Elle a pour vocation de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière d'investissements à travers des mesures incitatives facilitant et rendant aisé le travail de tous les créateurs de richesses opérant au Congo.

En sus, il s'agit pour l'API de promouvoir une image de marque du Congo ; de créer des conditions d'un partenariat gagnant-gagnant, public-privé, privé-privé avec les investisseurs de tout horizon. Elle s'apparente à l'épine dorsale du chantier de modernisation et d'industrialisation dans lequel s'est engagée la République du Congo. « Elle a l'impérieuse mission d'aider le gouvernement de la République à transformer les avantages comparatifs dont dispose le Congo en compétitifs », a insisté le ministre d'État Isidore Mvouba.

Rappelons que le Congo aspire à

devenir un pays émergent au-delà de l'horizon 2025. Cependant, sa modernisation et son industrialisation requièrent la mise en valeur des opportunités d'investissements dans tous les secteurs d'activité de l'économie nationale.

Des actions pour améliorer l'environnement des affaires

La diversification économique ne peut prospérer que si le climat des affaires est amélioré. C'est dans ce contexte que l'API a été créée et un plan d'action mis en œuvre avec l'appui de l'Union européenne et de la Banque mondiale.

Par ailleurs, s'agissant de l'amélioration du climat des affaires, le gouvernement a déjà posé quelques actes. De façon pêle-mêle, on peut citer : la formation au droit des affaires des juges et des juristes sur l'ensemble du territoire national ; la réduction de l'impôt sur les sociétés de moins de 4% avec 34% en 2012 pour 30% à partir de 2014 ; la création du guichet unique ; la création du fonds national du cadastre.

D'autres dispositions sont prises en compte, telles : des décrets et arrêtés ministériels dans les domaines de la suppression des contrôles des marchandises en circulation sur le territoire congolais ; la simplification des formalités de création d'entreprise ; la réduction de la durée et du coût en ce qui concerne le raccordement à l'électricité ; la protection des investissements, l'allègement des formalités transfrontalières.

« Il est une chose que de prendre des textes mais il en est une autre que de les appliquer. C'est pourquoi, nous savons compter sur le leadership du président de la République pour que l'application de tous ces actes se fasse sans coup férir », a souligné le ministre du Développement industriel et de la Promotion du secteur privé.

Nancy-France Loutoumba

DISPARITION

Les médias pleurent Olivier Otou de Radio Congo

Après le décès de Lazane Nkoua dont le corps sera mis en terre ce 15 juillet, Radio-Congo vient de perdre le 14 juillet un de ses présentateurs et reporters chevronnés, Olivier Otou. Il était également correspondant à la Deutsche Welle et attaché à la communication au cabinet du maire de Brazzaville.



FORMATION – CONSEIL – ASSISTANCE TECHNIQUE

Une Expertise à votre portée

DES FORMATIONS POUR BOOSTER VOTRE CARRIERE !

L'IPRC organise des séminaires de formation à Brazzaville, Pointe-Noire et Kinshasa suivant le programme ci-dessous. Pour les inscriptions et pour tous renseignements, contactez- nous aux numéros indiqués ci-dessus.

	INTITULE DE LA FORMATION	DUREE	PERIODE
EP14	Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication	4 jours	05 au 08 août 2014
EP05	Techniques de rédaction administrative	5 jours	18 au 22 août 2014
GMP02	Formation en passation des marchés publics (Travaux, Fournitures et services)	5 jours	25 août au 29 août 2014

INSCRIPTION

Téléphone : +242 06 913 81 45 / +242 06 992 04 91

E-mail : iprc@iprc-training.org

Site web : www.iprc-training.org

BP: 537 Brazzaville - République du Congo

TRIBUNE

Une loi de programmation pour la force publique

Les deux chambres du Parlement ont examiné et adopté, en mai dernier, le projet de loi portant orientation et programmation de la modernisation de la force publique. Une première dans l'histoire de cette corporation.

Pourquoi une loi de programmation ?

Par définition, une loi de programmation décrit les objectifs que se fixe l'État dans un domaine (enseignement, agriculture, dépenses militaires,...) pour les années à venir, et les moyens financiers qu'il envisage d'y consacrer. Cependant, les crédits correspondants ne peuvent être ouverts que par une loi de finances.

En l'espèce, la loi de programmation qui vient d'être votée, fixe les orientations générales du cadre global de la politique de défense nationale et de sécurité, pour une période décennale répartie en deux phases quinquennales à savoir : 2014-2018 et 2019-2023.

Depuis 2001 en effet, après la période sombre qu'a connue le Congo, le ministère en charge de la Défense nationale a entrepris un vaste chantier de réformes en vue de la réorganisation et la restructuration de

la force publique en général, et des forces armées congolaises en particulier. Des résultats probants ont été enregistrés en dix ans et ils touchent différents domaines (ressources humaines, formations, équipements, infrastructures,...).

De plus, lors du réveillon d'armes en décembre 2010, le chef de l'État prescrivait aux corps constitués, l'élaboration d'une loi de programmation militaire décennale pour la force publique à compter de l'année 2011. Un projet de loi fut ainsi ficelé qui couvre la période 2012-2021.

Malheureusement, la tragédie du 04 mars 2012 est venue annihiler en partie ces efforts de réorganisation. Cette catastrophe a réduit sensiblement le potentiel opérationnel de la force publique, notamment par les pertes en infrastructures et équipements.

Fort de ce constat, les pouvoirs publics ont jugé opportun de réajuster le cadre de modernisation de la force publique sur la période 2014-2023 afin de l'arrimer aux enjeux de l'heure (sécurité collective, lutte contre le terrorisme, immigration clandestine,...) et à la vision 2025 d'un "Congo, pays émergent".



Vivien Tsomambet

Les grands axes prioritaires de la loi

Regroupant quatre (04) chapitres et constituée de dix-sept (17) articles, la loi de programmation de la force publique s'exécutera sur trois axes principaux :

- Le renforcement des capacités opérationnelles de l'outil de défense et de sécurité ;
- L'amélioration de la gestion du secteur de défense et de sécurité ;
- L'accroissement du niveau de prise en compte de la condition du militaire et du policier.

Au regard de ces principaux axes énumérés, on note que cette loi revêt un intérêt capital à plus d'un titre. D'abord, elle permettra de renforcer

nos capacités opérationnelles en dotant la force publique d'infrastructures et équipements modernes pour tenir compte des standards internationaux. S'ajoute, l'accent particulier qui sera mis aux ressources humaines par une instruction et une formation mieux adaptées.

Ensuite, la loi consacre un volet à l'amélioration des procédures de mise à disposition des moyens d'action et de gestion des ressources humaines. Ce qui allégera inéluctablement les contraintes en permettant aux personnels d'assurer convenablement et efficacement leurs missions.

Enfin, la condition du militaire et du policier n'est pas en reste. La loi simplifie leur reconversion à la vie civile. Ces derniers pourront dans leur désir de changement de métier choisir de partir dans le secteur public ou même dans le secteur privé.

Ces axes d'effort sous-tendent des politiques sectorielles qui, elles-mêmes, engendrent des programmes par domaines (les ressources humaines (recrutement, formation), les infrastructures, la gouvernance administrative et financière, etc.).

Aussi, convient-il de souligner que cette loi est susceptible d'être révi-

sée à la troisième année de chaque quinquennat pour tenir compte des adaptations usuelles. Sa mise en œuvre permettra aux parlementaires de mieux commencer le contrôle sur les secteurs de la défense et sécurité, et faciliter la compréhension dans les relations civilo-militaires.

La loi portant orientation et programmation de la modernisation de la force publique, qui s'étale sur dix ans, prévoyait initialement une enveloppe budgétaire de 5 185 milliards de FCFA. Ces crédits ont été revus à la baisse en accordant 1 375 milliards FCFA, pour le premier quinquennat, répartis respectivement entre les Forces armées congolaises, la gendarmerie et la police. Ce qui représente environ 275 milliards FCFA par an.

La modernisation de la force publique impliquera donc des effectifs adéquats, mieux équipés et plus entraînés. Mais aussi et surtout, de gros efforts de persévérance, de cohésion et de rationalité dans les choix à faire.

Vivien Tsomambet

Master 2 Sécurité Internationale
et Défense

Université Grenoble 2

vivientsomambet@yahoo.fr

CLUB LES AMIS DU SCRABBLE

Tournoi 2014 du Club les amis du scrabble de Bacongo, organisé le samedi 12 juillet au siège du club sis 56 avenue des Trois francs par son président Guy Keba et son vice-président Armel Guembo Loembet, a été remporté par Dalloz Massamba, la 2^e place est revenue à Bobo Mouanga et la 3^e à Alain Matingou.

À noter que ce club est l'un des plus grands du Congo avec plus de soixante-dix membres. Le prix du vainqueur a été remis par le vice-président du club, Armel Guembo Loembet, à la satisfaction du public.



Assurances et Réassurances du Congo

Nous vous **accompagnons** pour tous vos **besoins** en **assurances**.

ASSURANCE AUTOMOBILE ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT
ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ASSURANCE TOUS RISQUES
ASSURANCE MALADIE (Chantiers, Montages et Essais)
ASSURANCE VOYAGE ASSURANCE INCENDIE
ASSURANCE TRANSPORT ASSURANCE MULTI-RISQUES HABITATION
ASSURANCE GLOBALE BANQUE ASSURANCE SCOLAIRE

ASSURANCE MULTI-RISQUES BUREAU
Protégez votre entreprise dès maintenant!

TerraTech
le monde de l'informatique

Promotion spéciale

➤ Acer Aspire E1-570

Spécificités

- Intel Core i5-3337U, Système Windows 8
- 1.8 GHz with Turbo Boost up to 2.7 GHz
- 4 GB DDR3 Memory, 500 GB HDD
- 15.6" HD LED LCD, HD WEBCAM
- French keyboard, DVD-Super Multi DL drive

Prix : **479.000** TTC

➤ Acer Celeron (Couleur Rouge)

➤ Acer Celeron (Couleur Grise)

Spécificités

- Intel Celeron, Processor (2.2 GHz), Windows 7
- 4 GB DDR3 Memory, 500 GB HDD
- 15.6" HD LED LCD, HD WEBCAM
- French keyboard, DVD-Super Multi DL drive

Prix : **265.000** TTC

Ordinateurs portables **acer**

➤ Acer Aspire V5-131

Spécificités

- Intel Celeron
- Système d'exploitation Windows 7
- 2 GB DDR3 Memory, 320 GB HDD
- 11.6" HD LED LCD, HD WEBCAM
- French keyboard, DVD-Super Multi DL drive

Prix : **259.000** TTC

Garantie 1 an

Gratuit

Avenue Alphonse Fondere, Immeuble C.N.S.S, City-center, Centre-ville, Brazzaville, République du CONGO
Tel: 00242 05 381 34 34 / 06 881 34 34 - Courriel: info@terratech-cg.com - Web: www.terratech-cg.com

acer hp dell TOSHIBA Microsoft APC iPad SONY lenovo Genius FUJITSU

CONFÉRENCE DES EVÊQUES

23 résolutions pour restructurer et promouvoir la famille

Débutés le 6 juillet, les travaux de la dixième assemblée plénière de l'Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (Acérac), tenus sur le thème « La famille en Afrique aujourd'hui », ont été clôturés le 13 juillet au cours d'une messe d'action de grâces au stade Félix-Éboué en présence du président de la République du Congo, Denis Sassou-N'Guesso.

Bien avant la messe de clôture, les participants à cette dixième assemblée plénière de l'Acérac ont réfléchi sur la famille chrétienne aujourd'hui avant d'adopter des résolutions. Cette réflexion les a poussés à parler de l'importance de la famille, de la crise de la famille aujourd'hui, de la famille chrétienne, de la famille et du mariage, et de l'engagement de l'église catholique au regard de la crise et de toutes les difficultés qui affectent la famille africaine en général et la famille chrétienne en particulier. L'Acérac a décidé de consacrer sa réflexion actuelle sur le thème général de la famille, et plus précisément celui de la famille chrétienne. Il s'agit donc, dans le cadre de la nouvelle évangélisation, d'élaborer une nouvelle pastorale familiale, susceptible de répondre aux défis majeurs du temps actuel.

À l'issue de cette réflexion, ils ont pris vingt-trois résolutions visant à restructurer la pastorale de la famille ; mieux préparer au mariage ; harmoniser les trois formes de célébration du mariage ; éduquer à l'amour ; accompagner les couples ; former les agents pastoraux ; former les familles ; témoigner de sa vie de foi ; s'engager socialement ; éduquer les enfants ; la vie spirituelle en famille ; dialoguer en famille ; insister sur la réconciliation de la famille ; revisiter la dot ; réaffirmer la valeur du célibat chrétien ; lutter contre les discriminations au sein des familles ; exploiter les moyens de communication sociale ; initier une pastorale active pour les mariages mixtes et interreligieux ; résister aux sectes ; sortir de la croyance en la sorcellerie ; promouvoir une gestion opérationnelle des ressources ; interpellier les pouvoirs publics ; et initier un directoire sur la catéchèse de la famille.

Les évêques ont pensé également que la crise n'était pas nécessairement négative. Elle peut même s'avérer très structurante quand elle est bien gérée. Les soubresauts que connaissent les familles aujourd'hui sont sans doute un appel de l'Esprit-Saint à travailler davantage à la res-



Le chef de l'Etat congolais saluant le nouveau président en exercice de l'Acérac

tructuration et à la promotion de la famille en général et de la famille chrétienne en particulier, dans la perspective de la nouvelle évangélisation.

Une messe d'action de grâces clôture l'assemblée plénière

« Nous venons d'examiner un thème très important : la famille en Afrique aujourd'hui. Nous avons tous reconnu la pertinence et le bien-fondé d'une telle réflexion. Le message qui

vient d'être lu traduit notre engagement pour accompagner les familles. Celle-ci constitue une institution divine et sacrée qui ne pourra jamais être remplacée », a déclaré Mgr Samuel Kleda, nouveau président de l'Acérac

La dixième assemblée plénière de l'Acérac s'est tenue à la suite des assemblées précédentes sur la femme à Malabo en Guinée équatoriale en 2002 ; sur les jeunes à Ndjamena (Tchad)

en 2005 ; et plus récemment au Congrès de Libreville au Gabon en 2013, anticipant ainsi les prochains synodes de l'église universelle sur la famille.

Au terme des travaux, Mgr Samuel Kleda, archevêque de Douala, président de la Conférence épiscopale nationale du Cameroun, a été élu président en exercice de l'Acérac. Et la prochaine assemblée de l'Acérac se tiendra au Cameroun en 2017.

Bruno Okokana

CRISE CENTRAFRICAINE

L'archevêque de Bangui souhaite la participation de tous les acteurs

Mgr Dieudonné Nzapalainga, a, au cours de retrouvailles avec les réfugiés et demandeurs d'asile centrafricains vivant à Brazzaville, le 13 juillet à la cathédrale de Brazzaville, invité toutes les forces vives de son pays à prendre part au Forum de Brazzaville qui se tiendra du 21 au 23 juillet.

Dieudonné Nzapalainga pense que les assises de Brazzaville offrent une chance à tous les belligérants de se retrouver sur un terrain neutre et de discuter franchement. « Je souhaite la participation et l'engagement de l'ensemble de la colonie centrafricaine en vue d'un retour rapide de la paix en Centrafrique », a déclaré l'archevêque de Bangui. Dieudonné Nzapalainga a également exprimé sa compassion et adressé un message de paix, de réconciliation et de pardon aux réfugiés centrafricains.

Durant cette visite d'environ une heure et demie, les représentants de la communauté des réfugiés et demandeurs d'asile centrafricains ont loué l'effort de médiation de tous les leaders religieux centrafricains, et plus particulièrement de l'archevêché de la Centrafrique. Ils ont ensuite profité de l'occasion pour exprimer les vœux des Centrafricains qui tournent autour de la paix, de la réconciliation et du pardon. Les réfugiés centrafricains ont enfin exposé sur leurs conditions de vie, souvent très difficiles : maladies, absence de logement, de prise en charge alimentaire et de scolarité. L'archevêque de Bangui, l'un des leaders religieux de la Centrafrique, séjourne à Brazzaville, tout comme les autres évêques de la sous-région, pour prendre part à la dixième assemblée plénière de l'Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique Centrale. Après Brazzaville, l'archevêque de Bangui se rendra également à Pointe-Noire afin de sensibiliser la communauté centrafricaine vivant à Pointe-Noire sur les enjeux du Forum de Brazzaville. Il est accompagné dans ce périple de trois prêtres et d'un couple, représentant la communauté de la sainte Famille.

Tiras Andang et Fiacre Kombo

GROUPE YANNICK

SECURITY GUARD, cherche comptable, agent de sécurité et agent à moto Djakarta

Tél. : 06 679 78 78

AFFAIRE MARCEL NTSOUROU ET AUTRES

Les 113 accusés plaident non coupables

Le 14 juillet à Brazzaville, devant la Cour, les accusés ont rejeté en bloc les charges retenues contre eux.

Bénéficiant d'une présomption d'innocence, les faits se révéleront, après confrontation des témoins, susceptibles d'acquitter certains et de condamner d'autres.

Après la lecture de l'acte de saisine, est intervenue la phase d'inculpation au cours de laquelle les accusés sont passés, à tour de rôle, plaider devant la Cour.

Il était 10 heures 30 lorsque commence la lecture du réquisitoire. En relatant les faits sur l'échange de tirs qu'il y a eu au quartier Plateau des 15 ans, dans l'arrondissement 4 Mougali, le 15 décembre, donc un jour avant la perquisition du colonel Marcel Ntsourou, le 16 décembre dernier. Ce réquisitoire a suscité des rires chez les détenus. Une façon pour eux de le remettre en cause.

Selon les résultats de l'enquête Marcel Ntsourou a procédé à l'achat d'armes de guerre, de

cocktail Molotov, grenades et autres munitions pour incendier les stations-services et autres lieux de la place. Par contre d'autres armes ont été fournies par certains chefs militaires qui ont également été inculpés.

Au cours de l'audience, après l'introduction de la liste des témoins par les avocats de la défense, la Cour a jugé irrecevable cette requête, estimant que la demande a été faite en dehors des dispositions légales, soit un jour après l'ouverture de la session criminelle, le 2 juillet.

Cette décision de la Cour, approuvée par la partie civile et le ministère public, n'a pas rencontré l'assentiment de la défense qui dit craindre que le procès ne soit pas équitable. Les avocats de la défense ont, par ailleurs, déclaré que la présence du procureur de la République, André Oko Ngakala constitue une cause d'incompatibilité vu que c'est lui qui a instruit le dossier. « Il siège au parquet général pour le compte du ministère public. Donc, il n'influencera

nullement sur la décision de la Cour », a défendu le procureur général, Théophile Mbiti.

Et les avocats de la partie civile de démontrer le vide juridique en ce cas, car selon eux, aucun texte dans la procédure pénale n'interdit au procureur de la République de siéger auprès du procureur général.

Les avocats de la défense ont également plaidé pour des exceptions d'inconstitutionnalité de la procédure, le principe de responsabilité et de légalité des peines, la procédure de perquisition qu'ils taxent d'anticonstitutionnelle car, insistaient-ils la perquisition a été faite par des agents de la force de l'ordre. Ils ont ensuite évoqué les exceptions sur la nullité de la procédure antérieure, la durée de détention préventive limitée à quatre mois. Ils ont enfin jugé « illégale » la procédure d'audition des accusés.

La partie civile et le procureur général vont se prononcer aujourd'hui sur ce sujet. La cour statuera pour donner un arrêt suite à ces plaidoiries.

Josiane Mambou Loukoula

INTERVIEW

Samuel Kidiba : « Le patrimoine national est un bien commun, il faut le rendre public »

Déterminé à partager la substance du patrimoine national au commun des mortels, le directeur général du patrimoine et des archives, Samuel Kidiba parle de l'importance du patrimoine national dont il souhaite « un véritable inventaire », dans cet entretien qui lance la rubrique « Patrimoine » à lire chaque mardi dans nos colonnes.

Les Dépêches de Brazzaville : La direction générale du patrimoine et des archives est de création récente, nous le savons. Qu'est-ce qui a motivé le gouvernement à prendre une telle décision ?

Samuel Kidiba : Il faut dire que cela est avant tout une volonté du département de la Culture et des arts qui a constaté qu'il se posait un problème d'efficacité et de visibilité. En effet, depuis sa création en 1964-1965, ce ministère n'avait qu'une seule direction générale, celle de la Culture et des arts. Le constat fait était que plusieurs entités culturelles n'étaient pas prises en compte, à l'instar des musées, des sites et monuments, des archives et autres. C'est ainsi que le ministre a pensé à la création de trois directions générales dédiées respectivement : aux arts et lettres, au livre et la

lecture publique et au patrimoine et archives. Cette dernière direction générale dont nous avons la charge s'occupe de tout ce qui concerne les musées, les langues, les sites (archéologiques, naturels et culturels) et les monuments, ainsi que des archives, documentation...

LDB : Au regard de tout cela, qu'est-ce qui, finalement, est patrimoine et qu'est-ce qui ne l'est pas ?

SK : Est patrimoine ce qu'on doit inventorier et l'inventaire entraîne ipso facto la protection. Cet exercice technique permet de savoir ce qui existe dans le pays comme biens culturels, mobiliers et immobiliers, archives, document à portée historique et qui ont été utilisés depuis longtemps et font date dans l'histoire du pays. Si nous prenons, entre autres, l'ancien port d'embarquement des esclaves à Loango, la cité royale de Mbé ou le site naturel de Nouabalé-ndoki, vous comprendrez bien que cela a une portée historique, anthropologique et sociologique. Donc, ils doivent être inventoriés.

LDB : Justement, qu'est-ce qui a déjà été inventorié au Congo à la date d'aujourd'hui ?

SK : Nous avons commencé

par l'inventaire du patrimoine immatériel : le pont en liane dans la Lékoumou, certaines pratiques nutritionnelles telles que le Ntobambori dans le Pool, la fabrication du Tsam dans la



Samuel Kidiba

Cuvette, etc. Nous avons également fait un pré-inventaire à Brazzaville sur quelques sites. Mais, pour être sincère, on n'a jamais fait un véritable inventaire du patrimoine du Congo, parce que c'est une activité qui doit se faire chaque année, sinon tous les deux ans.

En plus un inventaire doit être thématique. Il peut, par exemple, être lié aux biens immatériels, aux biens mobiliers (masques, poteries, vanneries...); cela peut être aussi des monuments historiques, des langues, des contes, etc. Pour le moment, nous sommes en pourparlers avec l'Unesco pour faire un inventaire qui va commencer par Brazzaville. Notre ville capitale est, en effet, une ville qui vous parle par rapport à son passé et à ses sites et monuments.

LDB : Pour parler et faire parler toutes ces valeurs votre direction générale va animer, en partenariat avec Les Dépêches de Brazzaville, une rubrique hebdomadaire consacrée au patrimoine congolais. Qu'est-ce qu'il en est ?

SK : Le ministère de la Culture et des arts pense qu'il faut dire à l'opinion nationale et internationale ce que nous faisons. Pour cela, depuis la création de notre direction générale, en 2010, nous avons organisé des séminaires à l'intention des responsables et des agents du département. Chaque fois, les séminaristes ont mis en avant l'importance de communiquer sur l'existence des biens culturels dans notre pays. Et, donc nous avons pensé que Les Dépêches

de Brazzaville qui sont largement diffusées au Congo et à l'étranger peuvent être une excellente fenêtre ouverte sur le patrimoine du Congo. Nous avons trouvé une oreille attentive au niveau de la direction. Ensemble nous allons présenter chaque semaine un aspect du patrimoine culturel du Congo.

LDB : Quel est l'intérêt pour le public de connaître ce patrimoine ?

SK : Le patrimoine national, vous le savez bien, n'appartient pas au ministère de la Culture et des arts. Il s'agit d'un héritage, un bien commun légué par les ancêtres. Quand il est classé patrimoine mondial il appartient au monde entier. Donc l'intérêt est de rendre à l'opinion nationale et internationale ce qui lui appartient.

LDB : Quel message avez-vous à l'heure du lancement de cet espace ?

SK : C'est souhaiter que le public réagisse aux informations que nous allons donner. S'il y a des gens qui pensent pouvoir nous aider à mener à bien ce travail de collecte, de traitement et de diffusion des informations relatives au patrimoine congolais, leurs propositions seront les bienvenues.

Propos recueillis par Thierry Nougou

SPECIALE FORMATION INFORMATIQUE

Bénéficiez de toutes nos formations

+ 1 mois d'assistance gratuite⁽¹⁾

Formation
100% Pratique

• Initiation
• Avancé

Choisissez votre lieu de formation

- formation à domicile
- en entreprise
- Centre KD

- Initiation à la Bureautique
 - Word • Excel • PowerPoint • Publisher
- Fonctions avancées • Excel^{New}
- Outlook (mails, contact, calendrier et agenda)^{New}
- Base de données • Access
- Gestion • Ciel Compta • Ciel
 - Paye • Ciel gestion commerciale
- Ciel Compta niv2 (Immobilisation, Trésorerie prévisionnelle, Compta analytique, Tableaux de bord)^{New}
- Infographie • Retouche d'image avec Adobe Photoshop
- Initiation à l'Internet
- Formation aux réseaux
- Maintenance informatique
- Synchroniser + partager données avec smartphone et PC^{New}
- Comment configurer la sécurité AV réseau • Symantec Endpoint^{New}
- Configuration d'un moteur SMS^{New}
- Administration d'un autocom IP^{New}

(1) Offre soumise à condition



849, Rue Voula Plateau des 15 ans (vers Pharmacie Jagger) - email : kdcomputer2011@hotmail.fr

Bzv 04 475 88 41 / 06 668 90 11
Kin +243899320131

AMC Telecom



Internet à partir de
9.000 FCFA

Avec **mobi** de AMC Télécom

Nouveaux Produits

Nouvelles Satisfactions



Brazzaville: Av. Alphonse Fondere, Immeuble C.N.S.S, 1er étage, Centre-ville, Rép. du Congo
Ointe-Noire: Av. Charles De Gaulle, Centre-ville (en face de l'hôtel MIGITEL), Rép. du Congo
Téléphones : 00242 05 545 07 60 / 06 950 53 02 / 06 888 81 81
Courriel : support@amc-telecom.com - Web : www.amc-telecom.com

DANSE CONTEMPORAINE

Une dizaine de filles démunies en formation

Âgées entre 17 et 25 ans, ces jeunes filles participent à un atelier de danse contemporaine, sous la houlette du chorégraphe enseignant Jean Claude Kodja.

Organisé par la compagnie Plante Planétaire, dirigée par Jean Claude Kodja, l'atelier de formation a pour objectif que ces filles prennent conscience de la mauvaise vie qu'elles menaient jusqu'alors.

« Ces filles présentaient leurs corps comme une marchandise. Beaucoup de personnes abusaient d'elles. J'ai voulu leur apporter le goût de ces activités, pour qu'elles sachent ce qui est mieux pour elles, comme l'art ou la danse. Je leur ai montré mon corps qui n'est pour moi qu'un instrument qui me permet de voyager, de faire des représentations. Car je me nourris à travers mes créations », a indiqué Jean Claude Kodja. Ces filles ont compris aujourd'hui que la vie qu'elles menaient n'était pas

normale et ont pris la décision de l'abandonner. Cet atelier permet également aux bénéficiaires de renouveler leurs consciences dans le domaine artistique, de se démarquer. La danse contribue à la santé et à l'épanouissement d'une société. « J'aide ces filles vulnérables - encore appelées démunies

- à sortir de cette vie qui ne les honore pas », poursuit le chorégraphe. Cela n'a pas été facile de les convaincre, chacune d'elle ayant jusque là une conception différente de l'éducation. « C'est quelque chose de nouveau que je leur apporte, une danse qu'elles ne connaissaient pas », a-t-il expliqué. Malgré leurs caprices, le chorégraphe s'est mis à leur place pour pouvoir mieux les supporter. Jean



Les filles en pleine répétition

Claude Kodja a lancé un appel aux filles qui se sentent abandonnées ou démunies, pour leur dire qu'un centre est ouvert pour les accueillir et leur permettre de se retrouver afin de se relever.

Signalons que ces filles ont présenté, le 3 juillet dernier, leur premier spectacle qui a émerveillé les spectateurs. Elles préparent désormais un autre spectacle, dont la date n'est pas encore connue.

Rosalie Bindika

MUSÉE-GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Les élèves de l'école The American Daycare fascinés

Ces élèves de préscolaire, primaire et de collège, conduits par leurs encadreurs, ont visité le Musée-Galerie du Bassin du Congo afin d'acquérir des connaissances artistiques pour l'exécution de leur programme scolaire.

Summer Camp ou camp d'été est un programme qui se fait au mois de juillet de chaque année. Il permet aux élèves âgés de 4 à 13 ans de présenter leurs créations fabriquées durant la période scolaire. Certaines de ces créations émanent de leur imagination, d'autres, par contre, sont l'imitation d'un objet présenté. Cette visite leur a permis d'acquérir des connaissances et d'approfondir leurs facultés artistiques, mais aussi de découvrir et d'admirer les merveilleuses collections d'art du Musée-Galerie du Bassin du Congo : masques, statues, lances, couteaux, projection de la danse kiébé-kiébé, monnaies et tissus traditionnels.

Fascinés par ces différentes collections, les élèves ont posé des questions à Djoson, guide du Musée-Galerie du Bassin du Congo, qui leur a répondu fidèlement. Par ailleurs, l'un d'eux, confus de la ressemblance des œuvres de leur encadreur de musique traditionnelle, s'étonne : « Ces objets sont vraiment colossaux, cela dépasse leur entendement parce que les enfants ne sont pas à ce niveau », a expliqué Clany Poaty, enseignant à l'école The American Daycare.

Curieux et courageux, ces élèves n'ont pas tressailli à ces gigantesques créations. « Je n'ai pas eu peur, au contraire, c'est fascinant de voir ces gigantesques statues, je n'ai jamais vu de telles créations », a expliqué Jonathan Ikiemi, l'un des élèves à l'école The American Daycare. Pour sa part, Elsa Seon, s'est dite impressionnée par la projection de la danse kiébé-kiébé à l'écran. Clany Poaty s'est dit heureux de l'opportunité qu'accorde le Musée-Galerie du Bassin du Congo à ces enfants de découvrir la richesse artistique du Congo. « Ces enfants sont émus par cet auguste musée », a-t-il ajouté.

R.B.

INTERVILLES Côte d'Ivoire

DÈS DEMAIN ET PENDANT 11 SEMAINES

TV5MONDE | Tous les mercredis à 20h55



NOUVEAU FORFAIT PLAQUETTES DE FREINS

À PARTIR DE

45 000 FCFA TTC



⚠ Attention faites réviser vos freins

CONTRÔLE GRATUIT

du 1^{er} juillet au 30 septembre 2014

**NON A LA
CONTREFAÇON**

CFAO MOTORS CONGO
cfaogroup.com

Pointe-Noire : 13 rue Côte Matève, Tél : 05 550 63 63
Brazzaville : Bld Denis Sassou Nguesso, Tél : 05 504 93 33 / 06 665 14 89
www.cfaomotors-congo.com

TOYOTA
PIÈCES D'ORIGINE

RUGBY

Stade brazzavillois et Taureau se neutralisent

Le match de rugby à 15 comptant pour la clôture de la saison sportive du Stade brazzavillois l'opposant à son rival Taureau Rugby Club a accouché d'un combat physique où les forces s'annulent.

Les deux équipes ont fait jeu égal sept partout. Conséquence, le Stade brazzavillois n'a pas réussi à prendre sa revanche sur une équipe qui a toujours dominé les débats. Cette domination était sur le point de se confirmer à la fin de la première manche. Taureau Rugby Club a su trouver la faille pour concrétiser un essai de cinq points couplé d'une confirmation de deux points. C'est sur cette avance de 7-0 que l'arbitre engageait la deuxième mi-temps. Au bout de l'effort, le maître du jeu accorde une transformation à valeur de 7 points au Stade.

Au-delà du résultat, des demandes ont été formulées à la Fédération congolaise de Rugby partant d'un constat amer. Les pratiquants souhaitent que l'organe gestionnaire du ballon ovale au niveau national multiplie les stratégies pour faire avancer la discipline. Parmi les recommandations figurent l'organisation régulière de championnats nationaux et l'aménagement d'un terrain devant permettre aux rugbymen d'étaler leur talent.

Le stade Saint-Denis à Mpila, qui a servi de cadre à ce match amical, ne les a pas du tout aidés. C'est le même constat au centre sportif de Makélékélé. Notons que le rugby à 15 se joue avec 15 joueurs des deux côtés en deux fois 40 minutes. C'est un sport qui exige beaucoup d'endurance et d'effort physique. Ce match amical comptant pour la fin de la saison allait se jouer à Pointe-Noire, mais faute de moyens, les équipes n'ont pas effectué le déplacement, a confié Gilles Prime, le président du Stade brazzavillois, organisateur de la rencontre.

James-Golden Éloué

FOOTBALL

Les résultats des Diabes rouges et des Congolais de la diaspora

Comme leurs homologues des championnats français, plusieurs Diabes rouges et Congolais de la diaspora étaient sur le pré le samedi 12 juillet. Revue d'effectifs Les Congolais ont brillé, samedi, lors du match nul entre le FC Hallescher et le FK Teplice (3-3). Pitchou Mouaya et Franci Litsingi étaient titulaires et Ulrich Kapolongo est entré à la 36e. Alors que Hallescher menait 2-0, Mouaya a concédé un penalty, permettant à Teplice de revenir au score (2-1 à la 48e). Au retour des vestiaires, le défenseur central redonnait l'avantage à

son équipe (3-1, 63e). Après la réduction du score de Nivaldo, Teplice égalisait finalement en fin de match par Litsingi, sur un service de Kapolongo (85e).

Remplaçant au coup d'envoi, Delvin Ndinga est entré à la pause lors de la défaite de l'Olympiakos face au Kuban Krasnodar (0-2). Le score était d'un but à zéro pour les Russes à la pause.

Remplaçant, Dzon Delarge est entré à la 74e lors de la victoire du Slovan Liberec face aux Polonais du Zagłębie Lubin (2-1). A la construction de l'action du 2-1.

Souffrant d'une douleur der-

rière la cuisse, Amine Linganzi n'a pas joué lors de la victoire de Gillingham face à Folkestone Invicta (3-1).

Francis Nganga était capitaine lors de la défaite du Sporting Charleroi face au White Star (0-1). Plusieurs bons centres (6e et 75e), un coup-franc bien botté (66e) et un gros duel livré face à Fall. Averti à la 67e pour une intervention rugueuse sur ce dernier.

Christopher Samba était titulaire lors de la victoire du Dinamo Moscou face au Sparta Prague (2-0). Il a joué toute la partie.

C.D.

Kapolongo à l'essai au FK Teplice

En fin de contrat à Qarabag, avec lequel il a été sacré champion d'Azerbaïdjan, Ulrich Kapolongo est à Teplice depuis mardi et a été mis à l'essai par le club de Franci Litsingi, 5e du dernier championnat tchèque.

Mis à l'essai par le FK Teplice depuis mercredi, Ulrich Kapolongo n'a pas raté ses débuts : lors d'un match amical face au FC Kolin, club de deuxième division tchèque : titulaire en pointe, et donc positionné devant Franci Litsingi, Kapolongo a apporté de la profondeur au jeu de Teplice qui s'est imposé 3-1. Avec une passe décisive de Kapolongo et un penalty obtenu par Litsingi.

Sorti à la 75e, Kapolongo a donc marqué les esprits à Teplice et pourrait rapidement y signer un contrat. Son association avec Litsingi, que le club veut garder à tout prix malgré les envies de Coupe d'Europe du joueur, serait une bonne nouvelle pour la sélection nationale.

À deux semaines de la reprise du championnat, que Teplice débutera par un déplacement chez l'Hradec Kralové, Litsingi et Kapolongo rendront visite, ce samedi, à Pitchou Mouaya et Hallescher pour une rencontre amicale.

C.D.

MyTontines

GESTION des MUTUELLES du Personnel, TONTINES, APE et CLUBS sur INTERNET, TABLETTES et TELEPHONES PORTABLES : Révolution ou Evolution ?

•Promotion Nationale, pour toute inscription avant le 31 Juillet 2014, bénéficiez de 6 mois d'abonnement gratuits.

Code Promotion à retenir pour saisie sur le site : LM987654

- Site : www.mytontines.com
- Email : contact@mytontines.com
- Skype : mytontines
- Représentation Nationale : Voir sur le site

Programme relatif aux obsèques de Mampouya Andrée Ginette Valéri

Samedi 19 juillet 2014 :

9 heures : Levée du corps à la morgue de Makélékélé

10 heures : Recueillement au domicile familial, sis au n° 140 de la Rue Jolly à Bacongo

12 heures : Culte funéraire en la paroisse évangélique de Bacongo

13 h30 : Départ pour l'enterrement au village Mayamba (district de Boko), Département du Pool

Dimanche 20 juillet

10 heures : Inhumation au cimetière familial de Mayamba

17 heures : Retour à Brazzaville



PROMO VISA – DUBAI

Prix : 65.000FCFA (du 07 avril 2014 au 07 juillet 2014)

Kasstour Partenaire de Direct-Africa

Nos services :

- Vente des voitures toutes marques (neuves et occasions)
- Vente de pièces détachées à votre demande
- Agence de voyage (vente de billet d'avion de toutes destinations)
- Obtention de visa (Dubai, Chine, Afrique du sud etc.)
- Assistance à l'aéroport de Dubai
- Transport des marchandises (frets maritime et aérien)

Veillez nous contactez à l'adresse suivante : Brazzaville (croisement avenue de la paix, rue Mayama N° 84 MOUNGALI)

Tél : 05 009 00 90 / 06 626 50 81 / 06 926 18 92

Email : directafricabzv@yahoo.fr,

kasstour@yahoo.fr

Pointe-Noire 476 Boulevard Félix Tchicayas-OCH

Tél : 05 533 17 87 / 06 628 61 67

Email : directafricapnr@gmail.com

ACCORD-CADRE DE PAIX

La RDC a validé la matrice des engagements nationaux

Le document adopté, après amendements, constitue un outil de référence pour l'accomplissement et l'achèvement des réformes entreprises par le chef de l'État, Joseph Kabila, dont il constitue un indicateur important pour mesurer la détermination de conduire le pays vers l'émergence et le progrès.

La matrice des critères admise au cours du séminaire organisé le 12 juillet à la Cité de l'Union africaine, à Ngaliema, par le Mécanisme national de suivi (MNS) comprend six engagements, cinquante et six critères de suivi et trois cent quarante sept indicateurs de mise en œuvre. Elle couvre les réformes du secteur de la sécurité; la consolidation de l'autorité de l'État, en particulier dans les zones affectées par les conflits; la poursuite du processus de décentralisation; la promotion du développement économique, l'expansion des infrastructures et

la fourniture des services sociaux de base; la réforme structurelle des institutions de l'État et la réforme des finances publiques, ainsi que la promotion des objectifs de réconciliation nationale, de tolérance et de démocratisation.

Cet exercice est, comme l'a souligné le coordonnateur du MNS, François Muamba Tshishimbi, « l'une des étapes majeures que le pays vient de franchir dans le processus de rétablissement de la paix et de la stabilité en vue de son développement et celui de la région ».

Il s'agit, a souligné le coordonnateur du MNS, d'un signal fort de la part du chef de l'État adressé à la Nation congolaise, aux autres pays et organisations signataires de l'Accord-cadre ainsi qu'au reste du monde, quant à sa détermination d'exercer un leadership nécessaire pour conduire le gouvernement à opérer, pour poursuivre et faire aboutir, au-delà du simple respect des engagements souscrits, le processus de la mise

en œuvre des réformes indispensables à l'émergence « d'une RDC prospère et qui coopère dans la paix avec la région et le reste du monde ».

Les travaux de la cité de l'UA ont permis d'enrichir ce document afin de le soumettre au comité de pilotage du MNS pour sa mise en œuvre. En vue de favoriser une mise en œuvre efficace de ces engagements, les participants à ces travaux ont notamment recommandé l'intégration des engagements et des critères qui leur sont associés dans tous les cadres nationaux de planification et de programmation; l'élaboration en toute urgence d'un plan prioritaire de mise en œuvre des engagements; le renforcement des liens de collaboration entre le MNS et les groupes thématiques sectoriels, avec la facilitation du ministère du Plan et suivi de la mise en œuvre de la Révolution de la modernité et l'implication des experts attirés pour la matérialisation des critères spécifiques

à chaque ministère sectoriel en vue du suivi de l'engagement national pertinent, la continuité et le renforcement du soutien des partenaires techniques et financiers au gouvernement pour la mise en œuvre du programme national et, particulièrement, des engagements de l'Accord-cadre.

Un processus entamé il y a dix mois

Le contenu de ce séminaire est l'aboutissement harmonieux d'un travail réalisé en amont par l'équipe du MNS, les membres du Bureau intégré de la Monusco, les présidents et les membres des groupes thématiques, les délégués des partenaires au développement et les délégués de la société civile. C'est, comme l'avait souligné François Muamba dans son allocution, l'ultime étape d'un long processus commencé il y a dix mois.

Après son adoption, la matrice devra être prise en compte et intégrée d'une manière effective

dans le système national de planification et de suivi du programme du gouvernement. « Ceci signifie qu'un rapprochement doit être opéré entre les engagements souscrits par la RDC au terme de l'Accord-cadre et les autres cadres programmatiques », a expliqué le coordonnateur du MNS.

Pour le ministre du Plan, Célestin Vunabandi, la validation de cette matrice ouvre la voie vers un nouveau défi, « celui de faire de l'Accord-cadre, un véritable instrument au service de la reconstruction de la RDC ». Pour le ministre Vunabandi, tenant compte du caractère éminemment politique de l'Accord-cadre, les produits issus de ce séminaire de validation constituent des repères sur lesquels devra se focaliser l'attention de différents acteurs et décideurs politiques tant nationaux, régionaux qu'internationaux pour mesurer ou apprécier le niveau de la mise en œuvre des engagements souscrits par la RDC.

Lucien Dianzenza

AVIATION CIVILE

FlyCAA forme ses agents à la prévention d'attentats et pirateries

La Compagnie africaine d'aviation (CAA) a organisé, du 25 juin au 2 juillet, une session de formation à l'intention de ses agents de sûreté.



Un avion de la compagnie FlyCAA

La formation avait pour objectif de permettre à ces agents de se pénétrer des normes et pratiques recommandées de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) contenues dans l'annexe 17 de la convention de Chicago. Cette convention traite de la problématique de la protection de l'aviation civile internationale contre les actes d'intervention illicites et les actes de malveillance, notamment les pirateries et les attentats.

Assurée par les instructeurs de l'Autorité de l'aviation civile (AAC), ladite formation était organisée concomitamment à Kinshasa, Lubumbashi dans la province du Katanga et Goma dans celle du Nord-Kivu. Dans l'ensemble, cent vingt-huit agents de sûreté de FlyCAA ont été concernés par cette session de formation. Et ils sont à présent en mesure de prévenir toute menace d'attentat et de piraterie aérienne.

Lors de la cérémonie de remise des brevets

aux participants en présence du directeur général et dirigeant responsable de FlyCAA, David Blattner, le directeur général de l'Autorité de l'aviation civile, Richard Nyangwile, a souligné la nécessité d'une remise à jour régulière des enseignements reçus par les dirigeants du sûreté. Ce, en raison des progrès extraordinaires que connaît la principale source de menace qu'est le monde du terrorisme et, dans le cas d'espèce, le terrorisme aérien. On se souvient certainement du drame du 11 septembre 2001 lorsque des avions pilotés par des terroristes d'Al Qaida s'étaient abattus sur les deux tours jumelles de World Trade Center en pleine ville de New York aux États-Unis d'Amérique. Suite à cela, la prévention de ces genres d'acte s'avère indispensable. Et FlyCAA s'aligne donc sur cette logique avec cette formation organisée à l'intention de ses agents de sûreté.

Martin Engimo

DIPLOMATIE

Emilio Guerra dément toute tentative de réorganisation du M23 à partir de l'Angola

L'exécutif angolais soutient par le biais de son ambassadeur en RDC n'avoir jamais abrité des bases militaires du M23, ni entretenu des contacts particuliers avec ce mouvement rebelle congolais.

La publication, il y a quelques semaines, d'un rapport à mi-parcours du nouveau groupe d'experts des Nations unies dont le mandat a été renouvelé en mars dernier continue de faire tâche d'huile. Et pour cause ? L'information qui y est distillée en rapport avec une tentative de réorganisation de la rébellion du M23 à partir de l'Angola est mal digérée par les autorités de ce pays. D'après ce rapport dont RFI et d'autres médias tant nationaux qu'internationaux se font l'écho, le M23 est effectivement en passe de ré-

générer en l'absence d'avancées dans le processus de rapatriement au Congo. La même source affirme, par ailleurs, que les cadres de ce mouvement armé circulent librement. À cause de ces graves insinuations susceptibles de provoquer un mal entendu dans l'opinion angolaise, congolaise, régionale et internationale, l'ambassade de la République d'Angola en RDC a cru bon de faire une mise au point à travers un communiqué publié le 14 juillet. Dans ce document signé par l'ambassadeur Emilio Guerra, un démenti formel est opposé aux allégations du nouveau groupe d'experts des Nations unies. « L'exécutif angolais n'a jamais abrité des bases militaires du M23, ni entretenu des contacts particuliers avec ce mouvement rebelle congolais », soutient l'ambassade d'Angola en RDC. Et d'ajouter qu'il est du domaine public que

depuis la création du M23 en mai 2012, le gouvernement angolais a toujours dénoncé, via ses déclarations publiques, les velléités sécessionnistes de ce mouvement subversif. « Il est étonnant que la RFI ait véhiculé une telle information qui n'a pour objectif que de nuire aux relations entre l'Angola et la RDC. Si quelque part il y a des gens qui veulent agresser la RDC, qu'elles le fassent seuls car l'Angola ne sera pas leur complice », indique l'ambassade de l'Angola en RDC. Et d'inviter l'ensemble de la presse congolaise et internationale à s'abstenir dorénavant de diffuser de fausses informations sur la République d'Angola.



José Eduardo do Santos

Alain Diasso

CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU

La situation sécuritaire de la RDC au menu de la rencontre

Un débat au niveau ministériel sur les partenariats de l'ONU avec les organisations régionales et sous-régionales dans le maintien de la paix, notamment en RDC, est prévu pour le 28 juillet à New-York.

La situation sécuritaire en RDC continue de préoccuper le Conseil de sécurité de l'ONU qui entend évaluer prochainement la situation sur le terrain caractérisée notamment par le désarmement des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et d'autres groupes armés. Un débat au niveau ministériel est ainsi prévu d'ici le 28 juillet sur « les partenariats de l'ONU avec les organisations régionales et sous-régionales dans le maintien de la paix », notamment en RDC. Il est un fait qu'au cours de ces échanges, la contribution de la Monusco dans la recherche de la paix et de la stabilité à l'est de la RDC et dans la région sera passée au peigne fin par les participants. Une emphase particulière sera



Conseil de sécurité de l'ONU

mise sur la mission de la Brigade d'intervention de la Monusco qui a été chargée de neutraliser tous les groupes armés encore actifs au Nord et Sud-Kivu. Où est-on avec le processus et que faire pour ac-

croître l'efficacité de la Monusco dans sa quête effrénée de rétablir les équilibres rompus dans cette région du fait de la guerre ? Quel est le bilan des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité

visant le désarmement des FDLR quant à leur application ? Telles sont, somme toute, les deux interrogations qui sous-tendent ce forum que présidera la ministre rwandaise des Affaires étrangères

et de la Coopération, Mme Louise Mushikiwabo.

L'ambassadeur rwandais, Eugène-Richard Gasana, président le Conseil de sécurité du 1er au 31 juillet courant, il est fait que le Rwanda est bien positionné pour jouer les premiers rôles dans ce genre de débat où sa crédibilité est engagée fortement, constatent les analystes. Plusieurs personnalités sont attendues à ce débat qui se veut enrichissant. Il s'agit, entre autres, du Secrétaire général des Nations unies, M. Ban Ki-Moon, de la présidente de la Commission de l'Union africaine Nkosazana Dlamini Zuma, de la haute représentante de l'Union européenne pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton. Ce débat entre dans le cadre des activités mensuelles du Conseil de sécurité de l'ONU qui suit de près l'évolution des principaux conflits actuels à travers le monde. Outre la situation en RDC, le Mali et l'Ukraine seront également au menu des discussions.

Alain Diasso

SANTÉ

signature de la charte de partenariat entre les membres du GIBS

Pour plus de coordination et d'engagement dans l'appui qu'ils apportent au ministère de la Santé publique, les membres du Groupe inter bailleurs santé (GIBS) ont signé entre eux une charte de partenariat le 11 juillet au Programme national de lutte contre le sida. C'était en présence du ministre de la Santé publique, le Dr Félix Kabange Numbi, et le vice-ministre du Plan et du suivi de la mise en œuvre de la révolution de la modernité.

Définissant les principes et les mécanismes qui guideront la conduite des bailleurs de fonds réunis au sein du GIBS, le nouveau acte d'engagement comprend cinq principes dont les mécanismes d'alignement politique, stratégique et opérationnel; les mécanismes d'harmonisation des interventions; l'appui aux réformes institutionnelles et aux processus budgétaires; la qualité de l'interaction et de concertation et le suivi conjoint de l'amélioration de l'utilisation des services de qualité. Pour le ministre de la Santé publique à qui un exemplaire de cette charte a été remis, la signature de cet acte d'engagement met fin au non-alignement des partenaires et de ressources. Dorénavant, l'appui des partenaires membres du GIBS se fera en tenant compte des priorités du gouvernement

« Avant des partenaires ne prenaient pas en compte les priorités du gouvernement. Il y a eu des partenaires qui avaient leurs propres priorités sans prendre en considération les préoccupations du gouvernement. Grâce aux concertations avec certains bailleurs, il y a ceux qui commencent à s'aligner sur les priorités gouvernementales. Aujourd'hui, à travers la signature de la note d'engagement, les membres du GIBS sont allés au-delà. Ils s'engagent donc à travailler de concert avec le ministère de la Santé publique ».

De son côté, la coordinatrice du GIBS, Barbara Bentein, a apprécié les efforts du gouvernement visant à améliorer l'accès aux soins de santé des Congolais, notamment dans le financement sur fonds propres du gouvernement du projet d'équipements des structures sanitaires qui vise à équiper deux cents hôpitaux et mille centres de santé, dans le paiement de cofinancement et l'achat de vaccin. En outre, elle a plaidé pour que le budget alloué à la santé soit revu à la hausse qu'on puisse mettre en place une bonne politique salariale pour les fonctionnaires de secteur de la santé. Barbara a également plaidé pour la mise en retraite de manière digne des agents qui ont atteint l'âge. Notons que la signature de cette charte témoigne de l'engagement du GIBS à soutenir le secteur de la santé de manière efficace et efficiente par des interventions coordonnées visant l'amélioration des soins de santé de la population congolaise.

Aline Nzuzi

VIE DES CLUBS

Sortie officielle du CS Imana à Kinshasa

Il y a désormais un nouveau club dans l'univers du football kinois. Le Cercle sportif Imana, club dissident du Daring Club Motema Pembe (DCMP) de Kinshasa, a effectué, le 12 juillet, au stade Tata-Raphaël-de-la-Kethule-de-Ryhove, sa sortie officielle au terme d'une campagne de prière.



Évêque pasteur Pascal Mukuna coordonnateur du CS Imana

La présentation officielle du club est intervenue après l'échec des négociations menées par l'exécutif provincial de Kinshasa afin de ramener l'unité au sein du DCMP. Selon le coordonnateur de ce nouveau club, l'évêque Pascal Mukuna de l'Assemblée chrétienne de Kinshasa, ces négociations ont été initiées tardivement. « Les négociations sont venues au

moment où les supporters avaient déjà décidé de créer le Cercle sportif Imana. C'était déjà trop tard. L'initiative du gouvernement de la ville n'était pas une décision mais plutôt une proposition », a-t-il indiqué.

Il a déploré l'attitude de certains acteurs sportifs de vouloir s'approprier l'appellation « Imana » qui était à une certaine époque le nom du team vert et blanc de la capitale. Le club avait retrouvé le nom de DCMP lorsqu'Imana écopait d'une suspension de la Confédération africaine de football (CAF) pour trois ans. Et le patronyme Imana avait été abandonné au profit du DCMP. Pour Pascal Mukuna, ces acteurs sportifs « réclament quelque chose qui ne figure pas sur leur papier ». Et il a questionné : « Est-ce que dans leur statut, il y a quelque part mentionné Cercle Sportif Imana ? ». L'évêque pasteur coordonnateur du CS Imana a clamé à qui veut l'entendre que « celui qui se sent lésé pour le nom de Cercle sportif Imana n'a qu'à saisir la justice congolaise ».

« Cette équipe a été créée par un serviteur de Dieu (le révérend père Raphaël de la Kethulle de Ryhove). Nous voulons que la puissance du Tout-Puissant puisse l'accompagner lors de ses matches car nous ne comptons pas sur les fétiches mais plutôt sur Dieu. Imana de Kakoko et Kidumu arrive. Donc, un club qui sera capable de battre VClub, Mazembe... », a averti Pascal Mukuna. Le CS Imana va évoluer au championnat de l'Entente provinciale de football de Kinshasa (Efpkin), a rassuré le coordonnateur du club, évoquant toutefois la défection de certains joueurs comme Mballa Mbuta Biscotte. Le début de la pré-saison 2014-2015 pour le club a été fixé au 14 juillet.

Martin Engimo

ALBUM «13° APÔTRE»

Koffi Olomidé se dit ouvert aux featuring

La sortie de l'opus est prévue pour la fin de l'année 2014

Dans « 13° apôtre », le dernier album de sa carrière, Koffi Olomide a collaboré avec de nombreux artistes, notamment Ferré Gola sur le titre « Cobetox ». « La chanson avec Ferré Gola est magnifique, car il a apporté sa petite touche », fait savoir le patron de Quartier Latin dans une vidéo postée sur sa page Facebook. L'annonce de ce duo de choc a suscité un grand engouement du public de plus en plus impatient de goûter à cette saveur musicale. Dans ce nouvel album, Koffi Olomide a également réalisé un featuring avec Evoloko Lay Lay, autre grand nom de la musique congolaise.

Les artistes ont collaboré sur le titre « Muana ». Le grand mopao s'est dit ouvert aux collaborations et aux rencontres musicales qui sont une richesse pour la mu-

sique en général et la musique congolaise en particulier. « *Le featuring est une bonne chose pour la musique congolaise. C'est la rencontre des idées et des talents. Je ne rejette personne et ne refuse personne. Je suis ouvert à tous mes jeunes frères qui sont très talentueux ainsi qu'à tous mes collègues* », explique Koffi Olomide. La sortie de l'album « 13° apôtre » est prévue pour la fin de l'année 2014. Une quinzaine de clips vidéo sont déjà prêts. Il s'agit des clips des chansons telles que « *La Patronne* », « *Bonanza* », « *Monde ya love* », « *Chérie ya moto* » et « *symposium* ».

Collaborations nationales et africaines

Koffi Olomide collabore facilement avec de nombreux artistes même ceux de la nouvelle génération. C'est ainsi qu'il y a quelques mois, il a chanté en duo avec la jeune artiste Sarah Fiona sur le



Koffi Olomide. Crédits photo (Facebook Koffi Olomide)

titre « *J'ai tout quitté pour lui et il m'a quitté* ». Il a également travaillé avec de nombreux autres artistes congolais tels que Papa Wemba et Reddy Amisi.

En dehors des artistes congolais, le « *grand Mopao* » collabore également avec des artistes africains.

Il a récemment contribué au dernier album de la chanteuse camerounaise Lady Ponce dans le titre « *Devine* ». Parmi les dernières collaborations musicales africaines de Koffi Olomide figurent les featuring avec les artistes ivoiriens DJ Arafat et Bebi Philip. Le DJ le plus célèbre de la côte d'Ivoire et le roi de la rumba congolaise s'étaient retrouvés en duo sur la chanson « *Une affaire d'État* », un mélange de coupé décalé et de ndombolo. La Collaboration entre le grand Mopao et l'arrangeur-chanteur ivoirien Bebi Philip a eu lieu

sur le titre « *On va piétiner* ». L'un des duos marquants de Koffi Olomide sur le plan africain demeure également celui réalisé avec la chanteuse ivoirienne Nayanka Bel sur une reprise du titre « *Je t'aime moi non plus* » de l'artiste

français Serge Gainsbourg.

Rencontre de talents vocaux

La musique congolaise compte beaucoup de grandes collaborations musicales dont la plupart ont donné lieu à de grands tubes de référence. En dehors de Koffi Olomide, d'autres artistes musiciens perpétuent cette tradition. C'est ainsi que dans son dernier album, Papa Wemba a fait appel aux talents vocaux de trois grandes figures de la musique congolaise : Jossart Nyoka Longo, Barbara Kanam et JB Mpiana avec qui il a interprété la chanson « *Chasse à l'homme* ». JB Mpiana a également été invité par son ancien lieutenant, Alain Mpela, pour un featuring dans le prochain album de ce dernier. Par ailleurs, dans son dernier album « *Adamu na Eva* », Félix Wazekwa a interprété le titre éponyme en compagnie de Lutumba Simaro.

Patrick Kianimi

FESTIVAL VISA FOR MUSIC

Les dossiers de candidature transmis à jury costaud

Les préparatifs pour l'organisation réussie de la première édition du Festival Visa for music prévu du 12 au 15 novembre prochain à Rabat au Maroc vont bon train. L'on apprend qu'à la clôture des appels à candidature le 15 juin, Visa For Music a reçu plus de six cents candidatures provenant majoritairement de plus de cinquante pays du Maghreb, de l'Afrique subsaharienne, du Moyen-Orient et des Caraïbes.

Selon le bilan, il y a près de cinq cents candidatures « *Showcases* », environ cinquante candidatures « *DJ/VJ* » et trente candidatures « *Films documentaires musicaux* ». Le Jury de Visa for music va se prononcer sur les candidatures au cours du mois de septembre et annoncer officiellement les vingt-quatre artistes qui se produiront sur scène lors du salon, ainsi que la sélection DJ/VJ et films documentaires.

Le jury...

Ce jury se compose de sept membres venus d'horizons différents. Il s'agit premièrement de Bernard Aubert, directeur artistique de Babel Med Music (forum des musiques du monde) et de Fiesta des Suds; il contribue, chaque année, au rassemblement de plus de deux mille professionnels de la musique au Dock des Suds à Marseille.

Quant à José Da Silva, découvreur de talents qui a repéré Césaria Evora dès 1987 et directeur du Label Lusafrica, il œuvre pour l'exportation des musiques lusophones de l'Afrique sub-saharienne et du Cap-Vert dont il est originaire. Habib Dechraoui fait aussi partie du Jury de Visa For Music. Co-directeur du Festival Arabesques et de l'association Uni'sons, il a occupé la scène pendant près de 15 ans avec son groupe de rap « *Boss Phobie* », avant de se muer en conseiller artistique pour le Festival Timitar à Agadir, le Festi-

val du Monde Arabe à Montréal et le Festival des traditions de musiques du monde à Sherbrooke.

Directeur et programmateur du Festival Sfinks Mixed et de Zomer Van Antwerpen en Belgique, Patrick De Grootte a aussi été sollicité pour être membre de ce jury; il est aussi le coordinateur du réseau European forum of worldwide music festivals (EFWMF) regroupant près d'une cinquantaine de directeurs de festivals du monde entier.

Il y a également, dans ce jury, Lilian Goldstein, responsable des musiques actuelles au sein de l'action culturelle de la Sacem (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) et Mayssa Issa, journaliste et présentatrice du programme « *Voyage Musical* » sur France 24, et journaliste à RMC. Enfin, le jury affiche complet avec Yusuf Mahmoud, promoteur musical, créateur en 2003 de Busara Promotions, et directeur du célèbre Sautiza Busara Zanzibar, qui est à sa 12e édition. Plusieurs partenaires joignent leur expérience pour la réussite de Visa for music. On cite le ministère de la Culture du Royaume du Maroc, la Fondation Hiba, en partenariat institutionnel avec l'EFWMF, l'ambassade des États-Unis à Rabat, la Sacem, l'Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement (AECID), l'Institut français, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), le Goethe Institute, Zone Franche, etc. Salon des musiques d'Afrique et du Moyen-Orient, Visa for music (VFM) est la première plate-forme professionnelle réunissant les musiques d'Afrique et du Moyen-Orient, et se positionne comme le marché international incontournable des musiques du monde et des musiques actuelles pour ces territoires, et comme la plate-forme interprofessionnelle de la filière musicale au Maroc et pour les pays du Sud.

Martin Enyimo

JUSTICE

Les barreaux de Kinshasa invitent la population aux bureaux de consultations gratuites

L'objectif de ces consultations est de permettre l'accès facile à la justice aux populations indigentes.

Au cours d'une conférence de presse animée conjointement avec le barreau de Kinshasa Matete, le bâtonnier de Kinshasa/ Gombe, Me Édouard Mukendi Kalambay, a briefé les professionnels des médias, membres du Réseau des journalistes amis de l'enfant (RJAE) sur l'organisation des bureaux de consultations gratuites dans la ville de Kinshasa. En effet, les deux barreaux ont signé un protocole d'accord avec l'Union Européenne dans le cadre du programme d'appui à la réforme de la justice grâce auquel les barreaux de Kinshasa Gombe et Matete organisent des consultations gratuites au profit des populations indigentes, lesquelles disposent d'une attestation d'indigence délivrée par le ministère des affaires sociales. Il s'agit notamment des personnes vulnérables et des personnes en situation d'extrême précarité, des femmes et filles victimes de violence sous toutes ses formes et des problèmes liés au genre, des enfants en situation difficile et ceux en conflit avec la loi, etc. Selon Me Édouard Mukendi, les deux barreaux ont initié ces rendez-vous afin de sensibiliser la population kinoise sur l'existence des bureaux de consultations gratuites et les invite à y accéder afin de se renseigner sur l'assistance qui peut leur être apportée. Situé au croisement des avenues Kasa-Vubu et Birmanie au n°87 dans la commune de Ngiri-Ngiri, le barreau de Kinshasa/ Gombe organise des consultations juridiques du lundi à vendredi de 9h à 16h.

Il organise une permanence des avocats qui sont à la disposition de toute personne désireuse d'obtenir des informations à caractère juridique. Le même horaire est appliqué dans le barreau de Kinshasa/Matete qui est

situé sur le boulevard Lumumba n°25, au quartier 1 dans la commune de Masina.

En dehors des consultations juridiques, ces deux barreaux organisent aussi des permanences dans les tribunaux pour enfants et dans les prisons selon un horaire déjà établi. Des séances de sensibilisation et de vulgarisation sont également organisées dans les églises, marchés et maisons communales pour atteindre toute la population et les aider à soumettre leurs problèmes gratuitement. « *Nous avons besoin de la vulgarisation des informations que nous donnons pour qu'il y ait affluence des indigents qui ont besoin des consultations juridiques. Ces consultations sont gratuites* », a-t-il insisté, tout en précisant que l'assistance judiciaire n'est accordée qu'aux indigents ayant obtenu leur attestation d'indigence.

Les statistiques font état de soixante-quatorze consultations à la permanence dont cinquante-trois hommes, quinze femmes et six enfants (cinq garçons et un fille); cinquante-six consultations à la prison centrale de Makala dont quarante-sept hommes et neuf femmes; vingt-trois à la prison militaire de Ndolo dont tous des hommes. Dans les tribunaux pour enfants, les BCG ont enregistré vingt et un garçons à Ngaliema, quatorze à Kalamu dont deux filles, seize à Matete dont quatre filles et vingt-neuf garçons à Kinkole. Pour une assistance judiciaire adéquate, la coordination a recruté plus de cent cinquante avocats, y compris des stagiaires. Il ya lieu de signaler que le protocole d'accord signé avec l'Union européenne dans le projet d'appui à la réforme de la justice concerne les barreaux de Kinshasa Gombe, Kinshasa Matete, Matadi et Kananga. Il s'étend de février à octobre et peut être renouvelé si les conclusions sont satisfaisantes.

Gypsie Oïssa Tambwe

Brazzaville Paris

7 vols par semaine
dans les deux sens



Contact: 06 509 0 509

 **ECAir**
Bienvenue chez vous.

www.flyecair.com / e-mail: relationclients@flyecair.com

Suivez nos activités sur  

COUPE DU CONGO DE FOOTBALL

Trois causes expliquent l'élimination des clubs de Pointe-Noire

Au lendemain de l'élimination de V.Club Mokanda et l'AS Cheminots en quarts de finale de la Coupe du Congo de football, le président de la ligue du Kouilou, Jean-Ferdinand Mampassi, a, au cours d'un entretien avec Les Dépêches de Brazzaville, énuméré trois causes liées à cette énième élimination à cette étape de la compétition.

« Le manque de compétition dans les jambes, le manque de préparation sérieuse et le comportement des dirigeants et supporters pendant les matchs. Voilà les trois points que je trouve essentiels et qui nous empêchent d'atteindre le carré d'as en Coupe du Congo, même au Championnat national », a indiqué le président de la ligue. Jean-Ferdinand Mampassi

a également déploré la manière de travailler de certaines équipes qui s'entraînent deux fois dans la semaine, même pendant la préparation des grandes compétitions. Il a aussi souligné le problème des « présidents tout-puissants » qui n'écourent pas les autres, leur attitude ne peut pas faire avancer la discipline.

Inquiet par cette conduite, le président se sent abandonné. « Je me sens abandonné à mon esprit parce que, dans ma vision pendant mon mandat, je souhaite au moins qu'une équipe de Pointe-Noire remporte la Coupe du Congo, ou joue la finale mais, malheureusement, même la demi-finale nous est refusée par notre propre comportement. Cela me fait très mal, et je ne peux pas

aussi condamner les dirigeants parce que je l'ai été moi aussi », a-t-il martelé.

Pour avoir une équipe compétitive, il faut un bon recrutement, avoir un bon encadreur technique et signer des contrats d'objectif avec ces derniers et organiser sérieusement l'équipe. « Ce n'est pas responsable de voir une équipe qui s'est engagée au Championnat national demander à être en veilleuse avant la fin de la phase aller à cause de l'indisponibilité des joueurs. Dans nos statuts de la Fédération congolaise football, il n'y a pas un article qui permet à une équipe d'être en veilleuse. Si vous quittez la compétition, vous êtes démissionnaire », a-t-il indiqué.

Il pense que certains clubs s'engagent pour se faire voir, ils ont

un but et si celui-ci n'est pas atteint ils quittent vite la compétition pour ne pas trop dépenser pour rien. « C'est dans cet esprit que fonctionnent malheureusement certains dirigeants. Ce sont des erreurs que nous avons tous commises et aujourd'hui étant à la tête de la ligue, je les condamne », a-t-il poursuivi.

Jean-Ferdinand Mampassi a indiqué que même au Championnat national direct, les dernières équipes au classement provisoire étaient celles de Pointe-Noire. Pourtant, a-t-il souligné, au début de la saison sportive, la ligue du Kouilou a appelé tous les dirigeants des clubs de la ligue A et leur a présenté le projet pour amener au moins une équipe en finale de la Coupe du Congo et occuper la première ou la deuxième place du Cham-

pionnat national. Malheureusement, sur les six équipes qui prennent part au championnat d'élite, une seule s'est présentée.

Notons que la ligue du Kouilou a présenté cette année 17 équipes aux éliminatoires de la Coupe du Congo dont douze de la ligue 2 et six de la division d'honneur qui participent en même temps au Championnat national. Seuls V.Club Mokanda et AS Cheminots ont atteint les quarts de finales de la Coupe du Congo mais ont été éliminés respectivement par Cara et Étoile du Congo.

En rappel, la finale de la Coupe du Congo se jouera à Sibiti, dans la Lékoumou lors de la célébration du 54e anniversaire de l'indépendance du Congo.

Charlem-Léa Legnoki

LUTTE CONTRE LA POLIOMYÉLITE

La deuxième phase de vaccination démarre le 17 juillet

Prélude au deuxième passage de la vaccination contre la poliomyélite qui aura lieu dans quelques jours, la direction départementale de la Santé de Pointe-Noire a organisé une réunion d'information et de sensibilisation le lundi 14 juillet. Il ressort du communiqué signé du docteur Jean-Pierre Michel Dzondault, directeur départemental de la Santé à Pointe-Noire, distribué séance tenante, qu'après le premier passage de la vaccination contre la poliomyélite tenu du 30 mai au 2 juin 2014, le gouvernement de la République du Congo, en collaboration avec l'Oms, l'Unicef et d'autres partenaires, organise du 17 au 20 juillet le deuxième passage de la vaccination contre la poliomyélite, couplée à la supplémentation en vitamine A pour les enfants de 0 à 5 ans. Les équipes de vaccinateurs passeront à domicile et dans tous les lieux publics afin de vacciner tous les enfants concernés. La fin de la réunion fut marquée par la distribution de prospectus comportant des informations sur la connaissance de la poliomyélite, sa dangerosité sur l'appareil locomoteur des enfants et le rôle combien important de la campagne contre celle-ci et la raison d'être de la vitamine A pour les enfants.

Faustin Akono

CONCERT

Les Bantous de la capitale convainc les jeunes

Déjà vieux de près de 55 ans, Les Bantous de la capitale continuent à faire le bonheur des mélomanes. C'est la leçon à tirer du concert du dimanche 13 juillet à Mpaka, un quartier de Pointe-Noire.

Le concert a été époustoufflant, une vraie nostalgie pour les grandes personnes et une découverte pour les jeunes. À vrai dire, les Bantous de la capitale ont fait une bonne prestation, bien loin d'un orchestre cinquantenaire.

La musique chantée par les Bantous de la capitale traverse tous les âges, avec ce groupe il n'y a pas de musique dépassée. Ce groupe a du rythme, les mélodies et le style pour conquérir, subjugué et épater le public. En effet, ses sonorités distillent une énergie débordante et donnent envie de danser.

Authenticité, efficacité, convivialité et bonne ambiance ont été les mots d'ordre qui ont marqué l'événement. Ce concert était magistral, et d'une manière quasi parfaite, les musiciens de cet orchestre ont fait trépigner les plus rétifs à la danse. « J'ai été émerveillé de découvrir pour ma première fois et en plein concert le groupe qui a marqué l'époque de nos parents. Le spectacle a été bien réussi, pour ça je dis chapeau aux Bantous de la capitale, car leur musique traverse toutes les générations, et ça il faut avoir du talent pour le faire », nous a confié un jeune spectateur.

Le groupe les Bantous de la capitale est créé en 1959, il est l'un des groupes les plus influents de l'histoire musicale du Congo. Ce groupe a également joué un rôle important dans l'introduction et le développement de la rumba et de la musique afro-cubaine.

Ce concert a été une occasion rêvée pour des mélomanes exigeants. Et pour bon nombre de Ponténégrins, il restera à jamais gravé dans leurs mémoires, car le groupe a bien assuré tout en défendant son statut de plus grand orchestre du pays.

Hugues-Prosper Mabonzo

TENNIS

Lancement de la quatorzième édition du stage international

Cette édition a débuté officiellement le samedi 12 juillet dans un hôtel de la place en présence de plusieurs participants accompagnés de quelques responsables de la ligue interdépartementale de tennis et de nombreux invités.



Les participants à la réunion de sensibilisation. (© Adiac)

Expliquant ainsi l'importance que revêt cette édition, Bienvenu Hondolo, initiateur des stages de tennis en République du Congo et deuxième vice-président de la ligue interdépartementale de tennis a expliqué que cette édition correspondait au programme officiel de la Fédération internationale de tennis (ITF), elle durera deux mois et est consacrée aux jeunes enfants. « Il s'agit de tennis 10s qui est une compétition réservée aux joueurs de dix ans et moins, son objectif est de donner à ceux-ci le goût de la pratique du tennis et empêcher ces derniers de baigner dans l'oisiveté en cette période des vacances scolaires », a-t-il déclaré.

Cependant, Bienvenu Hondolo a déploré l'insuffisance des installations sportives et des sponsors dont souffre le tennis congolais. « Le gouvernement de la République devrait regarder avec plus d'égards le problème des installations sportives de tennis à travers l'ensemble des départements que compte le pays. La construction d'installations de tennis permettra la formation des futurs talents capables de défendre les couleurs du Congo à travers le monde. Sous d'autres cieux, les entreprises accompagnent la pratique du tennis dans le but de faire leur promotion », a-t-il conclu.

Rappelons que pour cette première journée près de deux cents enfants congolais et de

nationalités étrangères ont pris part à la cérémonie. Six enfants issus de ces stages font partie actuellement de l'équipe nationale congolaise de tennis. L'ITF déconseille que les joueurs âgés de dix ans et moins s'entraînent et jouent en compétition avec des balles normales jaunes sur un grand terrain. Elle recommande l'utilisation de balles rouges, oranges ou vertes sur des courts de taille adaptée. Selon cette fédération, l'utilisation de balles plus lentes aidera les joueurs à développer une technique plus efficace et à mettre en place des schémas tactiques avancés que, dans la plupart des cas, ils ne pourraient exécuter avec des balles jaunes sur un court normal.

Séverin Ibara

FÉDÉRATION DE NZANGO

L'élection pour la présidence se complique

Après deux jours d'élection à plusieurs tours, les deux candidats, Blanche Akouala et Guy Noël Titov, ont obtenu douze voix chacun. Les électeurs n'ont pas pu les départager. Le dernier mot reviendra certainement au ministère des Sports, appelé à trouver la solution pour débloquer la situation.

La naissance de la Fédération congolaise de nzango se fait dans la douleur. Puisque le bras de fer électoral, qui se durcit plus que jamais, n'est pas de nature à faciliter le processus de sa mise en place. Le public sportif, qui attendait qu'un président soit élu à l'issue de l'élection du 10 juillet, s'est trompé. Les candidats Guy Noël Titov et Blanche Akouala n'ont pas pu se départager. Le corps électoral constitué de vingt-quatre voix s'est divisé en deux selon le nombre de prétendants à la présidence. Ainsi, après le premier tour du scrutin, Guy Noël Titov a obtenu douze voix tout comme Blanche Akouala. Il fallait donc un deuxième tour pour les départager. Là encore, chaque candidat s'est retrouvé avec douze voix. Le troisième

tour qui s'en est suivi n'a servi à rien, les votants restant campés sur leur position. Le décompte final a donné le même résultat comme si les mêmes causes produisaient les mêmes effets.

Le présidium des travaux était donc obligé de recourir aux textes en vigueur régulant le processus électoral des fédérations sportives nationales. Lesquels textes prévoient le report de l'élection en cas d'égalité à l'issue du troisième tour. Ce qui fut fait. Blanche Akouala, Guy Noël Titov et les membres du corps électoral devaient finalement se retrouver le 11 juillet pour en découdre définitivement. Dans la matinée, la réalité n'avait malheureusement pas changé. Les électeurs, détenteurs du sort des candidats, n'ont pas changé de position. Personne ne s'est abstenu. Douze ont voté pour Guy Noël Titov, les douze autres pour Blanche Akouala. L'élection allait donc d'égalité à égalité. Pas de vaincu ni vainqueur. Une fois de plus, le présidium a suspendu les travaux non pas pour les reprendre plus tard mais pour confier au ministère des Sports



La candidate Blanche Akouala

et de l'Éducation physique le soin d'analyser la question dans les moindres détails afin de trouver la solution adéquate à ce problème.

Guy Noël Titov, brandissant son statut de modernisateur de la discipline, n'envisage pas de lâcher prise. Blanche Akouala, qui s'est aussi beaucoup investie pour la promotion du nzango, pense qu'il s'agit d'un sport de femme et qu'il est presque impensable qu'un homme vienne à briguer la présidence de la fé-

dération. Aujourd'hui, sur plus d'une vingtaine de fédérations sportives nationales, une seule fédération est dirigée par une femme, en l'occurrence la Fédération congolaise de natation par Dominique Rachele Ngouabi. Voilà qui pousse Blanche Akouala à brandir la question du genre dans la vie sportive nationale même si Guy Noël Titov bénéficie du soutien de certaines femmes n'ayant pas les yeux tournés vers la présidence de la fédération.

Le retard dans la préparation des Jeux africains

La situation électorale de la Fédération de nzango entraîne un grand retard pour les athlètes qui devraient déjà être en train d'amorcer la préparation des Jeux africains. Cette discipline, rappelons-le, est retenue parmi les sports de démonstration pour cette échéance sportive continentale. Les autres fédérations sont en pleine campagne de préparation alors que celle de nzango traîne le pas, ignorant qui la dirigera.

Le retard pris à cause de l'invalidation de la toute première élection du 15 février dernier va donc s'accroître en attendant la décision du ministère des Sports. Alors que le public sportif national et nombre d'autorités sportives nationales souhaitaient que les urnes tranchent la situation le plus tôt possible. Si les athlètes de nzango venaient à faire une mauvaise prestation aux Jeux africains, ce retard leur servirait sans nul doute de justification alors qu'ils l'auront provoqué.

Rominique Nerplat Makaya

CAN 2015

Le Rwanda bat le Gabon en match de préparation

Stephen Constantine, le sélectionneur anglais du Rwanda, a fait appel à un groupe élargi de 31 Amavubi pour préparer la double confrontation face aux Diables rouges (aller le 20 juillet à Pointe-Noire, retour le 2 août à Kigali). Une liste bien évidemment basée sur les joueurs locaux, puisque 28 d'entre eux évoluent au pays. Les automatismes sont le point fort des Guêpes du Rwanda qui sont issues d'APR (10), l'AS Kigali (5), Rayon Sports (6), Police (3) et Sec Academy (2)

Parmi les trois membres de la diaspora, on peut citer : Salomon Nirisariki qui évoluait l'an passé avec Maël Lépicier au Royal Antwerp qu'il vient de quitter. Quant au buteur Meddie Kagere (8 buts en 28 sélections), il vient de s'engager au FK Tirana, en Albanie. Le milieu de terrain Haruna Niyonzima porte les couleurs du club tanzanien de Young Africans et l'attaquant Daddy Birori évolue à l'AS Vita Club.

Pour se qualifier au 3e tour, les Guêpes avaient réalisé une belle performance en écartant les Chevaliers de la Méditerranée libyens (0-0 à l'aller, 3-0 au retour). Samedi, les Rwandais ont battu le Gabon en match amical (1-0, but de Jacques Tuyisenge).

Mieux préparé, doté d'un collectif mieux rodé et avantage par le match retour à domicile, le Rwanda fait clairement office de favori pour cette double confron-

tation. Aux Diables rouges de Claude Le Roy d'accomplir l'exploit qui leur ouvrira les portes de la phase de poules des éliminatoires CAN 2015.

Le groupe rwandais

Gardiens: Jean Claude Ndoli et Olivier Kwizera (APR), Jean Luc Ndayishimiye (Rayon Sports), Emery Mvuyekure (AS Kigali)

Défenseurs: Michel Rusheshangoga, Emery Bayisenge et Ismaël Nshutiya-magara (APR), Peter Kagabo (Police), Mwemere Girinshuti et James Tubane (AS Kigali), Abouba Sibomana et Hussein Sibomana (Rayon Sports), Salomon Nirisariki (Royal Antwerp/Belgique)

Milieux: Haruna Niyonzima (Young Africans/Tanzanie), Jean Baptista Mugiraneza, Andrew Buteera, Jean Claude Iranzi et Patrick Sibomana (APR), Leon Uwambazimana, Robert Ndatimana et Djamal Mwiseneza (Rayon Sports), Mohammed Mushimiyimana (AS Kigali), Abdul Sibomana (Sec Academy), Jacques Tuyisenge (Police)

Attaquants : Daddy Birori (Vita Club/RDC), Michel Ndahinduka (APR), Jérôme Sina (Police), Danny Usengimana (Sec Academy), Meddie Kagere (FK Tirana/Albanie), Jimmy Mbaraga (AS Kigali)

C.D.

La Guinée équatoriale éliminée par la Mauritanie

Qualifiée au détriment des Mourabitounes (3-1 à l'issue des deux matches), la Guinée équatoriale a été disqualifiée sur tapis vert par la Commission d'organisation de la CAN 2015. L'organe de la CAF a en effet estimé que Thierry Fidjeu, natif du Cameroun, ne remplissait pas les conditions d'éligibilité pour porter le maillot du Nzalang national.

La Mauritanie de Patrice Neveu est donc repêchée et affrontera l'Ouganda lors du 3e et dernier tour des préliminaires.

Coutumière du fait, la Guinée équatoriale a été rattrapée par la patrouille et sanctionnée par la CAF : coupable d'avoir aligné au moins un joueur (d'autres dossiers sont actuellement étudiés par la CAF) non éligible, en l'occurrence Thierry Fidjeu, la Guinée équatoriale a été disqualifiée des éliminatoires comptant pour la CAN 2015. C'est donc la Mauritanie qui affrontera l'Ouganda lors du 3e tour préliminaire (match aller à Kampala le 19 juillet). Pour la Guinée équatoriale, c'est devenu une coutume de naturaliser, plus ou moins légalement, les joueurs étrangers. Bénéficiant de la mansuétude, cette fois-ci, de la CAF, la Feguifut avait monté une véritable « armée mexicaine » lors de la CAN 2012, co-organisée avec le Gabon : les Camerounais Fidjeu (déjà), Ekan-ga, Pency, Ndongo et Douala, le Brésilien Danilo, le Libérien Doe, le Colombien Rolan, le Nigérian Ekedo et les Ivoiriens Kamissoko et Konaté. Soit onze des 23 quarts de finalistes de la compétition. Plus récemment, lors des éliminatoires du Mondial 2014, l'Nzalang avait perdu trois points sur tapis vert après que la Fifa eut statué sur l'inéligibilité d'Emilio Nsue Lopez, buteur victorieux face au Cap Vert. Si ses origines équato-guinéennes ne sont pas remises en cause, ce sont les modalités de procédures qui ont été sanctionnées par l'instance mondiale.

Dans le cas présent, la CAF, à qui l'ont peut reprocher sa justice à géométrie variable, a estimé que « le joueur a changé d'association sans que la CAF ne reçoive de preuves de la Fédération équato-guinéenne que ce dernier a respecté les règlements d'application des Statuts de la Fifa » et, « n'ayant jamais reçu de preuves attestant que la Fifa a autorisé le changement d'association », en conclut que « son éligibilité de joueur avec l'équipe équato-guinéenne est non conforme ».

C.D.